

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 21 avril 2021 à 16h00 en vidéoconférence
Openbare zitting van woensdag 21 april 2021 te 16u00 in videoconferentie**

Mme la Présidente - Mevr. de Voorzitster, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

Alors, avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, je voudrais vous faire deux communications. La première, c'est sur les membres qui sont présentées aujourd'hui. Monsieur Jamal Ikazban est absent pour des raisons personnelles et est remplacé par monsieur Khalil Boufraquech, comme chef de groupe PS SP.A et monsieur Didier Milis est absent pour raison de maladie et est remplacé par monsieur Pascal Duquesne, comme chef de groupe MR OPEN VLD.

Alors ensuite, je voulais vous faire un topo Covid avant qu'on commence le conseil, comme d'habitude. Alors tout d'abord, au niveau national, au niveau macro, on est dans une meilleure position qu'il y a trois semaines, mais ce n'est toujours pas fameux et je vais expliquer.

Environ une semaine après qu'on ait fermé les écoles, on a commencé à voir une diminution des cas, ainsi qu'une diminution des admissions à l'hôpital, mais cette diminution est légère. En ce qui concerne les admissions à l'USI on a toujours, près de 1.000 patients Covid à l'USI, ce qui est énorme et ne bouge pas, mais on sait que ça va prendre quelques temps avant que ça bouge et ça n'a plus l'air d'augmenter. Ça, c'est une bonne nouvelle.

Alors, il y a quand même toujours beaucoup de raisons d'être extrêmement prudent et de poursuivre avec les mesures gouvernementales puisque on a le taux de transmission qui est autour de 1. Ça veut dire concrètement qu'on a toujours un malade Covid qui en crée un autre dans la suite. Donc, malheureusement pour être dans une phase vraiment descendante de l'épidémie, il faudrait que ce taux de reproduction descende en dessous de 1. On a un taux de positivité des tests qui est très élevé, vraiment très élevé. Il est à près de 10 % au niveau de la moyenne nationale et dans certaines catégories d'âge, notamment les 10 – 19, il est au-dessus de 15%. Cela veut dire que 15% des personnes testées sont positives. C'est énorme. Enfin, il y a un troisième indicateur aussi qui est encore très négatif, c'est celui des variants où il faut conclure aujourd'hui que les variants ont pris tout le terrain puisqu'on est à nonante six % des infectés, qui le sont par des variants qui, vous le savez, sont plus contagieux et parfois aussi plus dangereux que le virus initial. Donc, on n'est toujours pas dans une situation favorable au niveau épidémiologique.

Alors, toujours au niveau macro, la bonne nouvelle quand même et il faut vraiment s'accrocher à cette bonne nouvelle, c'est qu'on a maintenant dépassé les 2 millions d'habitants belges vaccinés pour la première dose et ça, c'est vraiment une très bonne nouvelle parce que c'est en intensifiant nos efforts de vaccination et c'est en augmentant ce nombre-là qu'on va pouvoir avoir une vraie autre approche de l'épidémie sur le territoire.

Je vais parler maintenant un tout petit peu de la situation molenbeekoise. Sur notre territoire à nous, ça fait à peu près 10 jours que le nombre de contaminés diminue, mais diminue lentement. Donc, il y a 10 jours, on était à 605 contaminations enregistrées par cent mille habitants. C'est le nombre d'habitants sur les deux dernières semaines. Aujourd'hui, on est à 530. Donc c'est mieux, mais ça reste des taux extrêmement élevés. Souvenez-vous que

lorsqu'en région, on avait décidé de passer aux masques obligatoire au mois de juillet 2020, on était avec un dépassement du taux de 50. Ici, on est au-dessus de 500, donc ça vous dit un peu qu'on est toujours avec quelque chose qui est vraiment très élevé.

Encore un dernier petit chiffre, à mon avis, qui vous intéressera. On a, depuis un mois que notre centre de vaccination est ouvert, on a vacciné plus de 11.000 personnes sur le territoire molenbeekois, dans notre centre. C'est évidemment énorme et ça, on le doit à l'équipe mise en place par nos services et je remercie en particulier Madame Aelbrecht, Madame Barco, mais surtout l'équipe en place sur place avec aux commandes Marie Nys que je ne présente plus et tous ceux qui travaillent dans notre centre de vaccination. Ils font un travail remarquable. Hier encore, j'étais en réunion avec des externes et tout d'un coup, ça n'a pas manqué autour de la table, il y avait un habitant de l'autre bout de la région qui nous a félicités parce que le centre est reconnu partout et cette personne avait décidé de venir se faire vacciner chez nous et en était ressorti tout à fait ravi. Ce qu'on dit de notre centre, c'est que les gens y accueillent de manière magnifique et extrêmement professionnelle, et je pense que on peut se féliciter de la qualité du travail de notre centre. Voilà ce que je voulais vous dire en intro.

Ensuite, dans l'ordre du jour, j'ai une question d'actualité de Mr. Ben Salah. Et puis, nous allons accueillir pour la première fois un citoyen dans notre conseil communal en vidéoconférence, Madame Béatrice Perez, je pense qu'elle est déjà avec nous.

Je vois des mains levées, une main levée maintenant, deux mains levées maintenant, vous voulez prendre la parole sur l'ordre du jour c'est ça ?

Je donne la parole à monsieur Duquesne et ensuite à monsieur Vancauwenberge.

M. Duquesne :

Merci, madame. Non, ce n'est pas sur l'ordre du jour. Je voulais juste souhaiter un prompt rétablissement à notre chef de groupe, Didier Milis, c'était assez soudain. Je vous rejoins sur les félicitations du centre de vaccination de Molenbeek. Je n'ai moi-même autour de moi entendu que des choses positives. Donc, bravo à toute l'équipe qui travaille là-bas.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, simplement pour signaler que Mr De Block est absent et que je le remplace. Ça a été signalé au secrétaire adjoint.

Mme la Présidente :

Je n'en ai pas eu connaissance.

M. Gilbert Hildgen, Secrétaire adjoint :

Effectivement.

M. Vancauwenberge :

Et pour le centre effectivement, moi j'ai été vacciné. C'est effectivement bien organisé.

Mme la Présidente :

Proficiat mijnheer Vancauwenberge.

Merci à tous les deux. N'oubliez pas d'enlever votre main quand vous êtes intervenus et donc, on écoute d'abord la question d'actualité de monsieur Ben Salah et puis on aura notre interpellation citoyenne sur le parc de la Petite Senne.

Question d'actualité posée par Monsieur Rachid Ben Salah, conseiller communal DEFI, relative au vaccin AstraZeneca.

Actualiteitsvraag desteld door de heer Rachid Ben Salah, gemeenteraadslid DEFI, over het AstraZeneca-vaccin.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Madame la présidente, madame la bourgmestre. Tout d'abord, félicitations pour ce bon boulot au niveau du centre de vaccination et je ne doutais pas une seule seconde que le personnel allait faire ça super bien et j'ai cru comprendre qu'ils étaient extrêmement enthousiastes. Je suis très content de l'entendre.

Donc, suite à la déclaration de Mr. Maron sur l'AstraZeneca, je cite : « on a pu avoir des difficultés à remplir certains centres qui utilisent ce vaccin ». Je m'interroge donc sur la situation du centre en question, donc du centre de Molenbeek. Cela confirme un sondage qui a été publié le 13.04.2021 par un journal local. Le résultat de ce sondage était effectivement sans appel, 73% de la population disent ne pas accepter de se faire vacciner avec l'AstraZeneca. J'imagine que cette méfiance envers ce vaccin s'est accentuée lorsque le ministre de la Santé a indiqué que le vaccin en question ne sera plus administré aux moins de 56 ans.

Mes questions sont les suivantes, madame la Bourgmestre:

- Suite aux différentes sorties du Ministre de la santé indiquant l'arrêt de vaccination des moins de 56 ans avec l'AstraZeneca, quel impact cela a sur le centre de vaccination molenbeekoïse ?
- Combien de citoyens, de moins de 56 ans, ont été vaccinés avec l'AstraZeneca dans le centre de vaccination à Molenbeek ?
- Avez-vous eu des retours ou des annulations suite à la décision du Ministre d'arrêter de vacciner les moins de 56 ans avec l'AstraZeneca ?
- D'autres communes utilisent d'autres vaccins. Savez-vous si le centre de vaccination pourra également en bénéficier ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Madame la Présidente :

Merci pour vos questions.

Alors, comme je l'ai dit tout à l'heure, 11.000 et c'est précisément 11.703 personnes qui ont été vaccinées à ce jour dans notre centre, c'est une fierté. La moitié, l'ont été avec l'AstraZeneca.

Alors pour ce qui concerne une question précise des moins de 56 ans, là, par contre, nous n'avons pas accès à ces informations. Il faut que vous posiez la question à la Cocom. C'est impossible au niveau statistique pour nous de vous répondre

Alors en ce qui concerne d'éventuelles annulations, donc on tourne à 800 places ouvertes par jour en général et on a compté sur le mois passé sur 186 annulations qui ont pu être pour la plus grande partie remplacées, c'est à dire qu'on a pu faire venir d'autres personnes à leur place et donc 186 annulations ont été remplacées par 119 personnes. Donc, effectivement, il y a un petit nombre de places qui n'ont pas été occupées, mais au regard du nombre de personnes vaccinées, c'est assez mineur à ce stade.

Alors, votre dernière question, le centre de Molenbeek fonctionne en fonction de ce que la Cocom nous donne comme vaccin et donc tantôt le Pfizer, tantôt l'AstraZeneca. En général, ce sont des semaines Pfizer et des semaines AstraZeneca en fonction de l'approvisionnement qu'ils ont, puisque tout se passe à flux tendu et c'est le cas dans beaucoup de centres à Bruxelles. Alors, une personne se voit attribuer un vaccin et doit s'inscrire dans une plage qui donne ce vaccin. Donc, nous n'avons pas de choix particulier à faire au niveau communal et nous n'avons pas de possibilité de beaucoup tergiverser ou changer les choses par rapport à la programmation régionale en la matière.

Alors, juste pour clôturer, je rappelle qu'on a vacciné 11.703 personnes en un mois et j'en suis fière. Je vous rends la parole.

M. Ben Salah :

Je vous remercie madame la Bourgmestre pour ces réponses. Je suis également très fier de pouvoir entendre ce chiffre qui permet d'une certaine manière de pouvoir in fine atteindre peut-être le chiffre qui permettrait l'immunité collective. J'entends que ça roule, que tout va bien. J'entends qu'il n'y a pas eu de craintes particulières ou de retours négatifs sur un vaccin en particulier, malgré, entre guillemets, que ce soit le sondage ou les décisions ou les multiples sorties médiatiques des différents ministres et de la situation entre guillemets mondiale par rapport à ce vaccin-là. Donc, si tout va bien, tout va bien. On n'a rien à en dire. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Alors, je voudrais maintenant vous proposer d'accueillir Madame Perez-Martin.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative au parc de la Petite Senne.
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende de zennetuin.**

Mme la Présidente :

Madame, je vous en prie, vous avez la parole pour votre interpellation relative au parc de la Petite Senne. Alors je vais vous dire que dans la suite de votre intervention, eu égard à notre règlement d'ordre intérieur, les chefs de groupe peuvent décider, s'ils le souhaitent de prendre de manière extrêmement brève la parole avant que le Collège ne vous réponde. Et ensuite, vous recevez à nouveau la parole et vous avez le dernier mot sur votre interpellation.

Je donne la parole à madame Perez-Martin.

Mme Perez :

Merci madame la présidente.

Bonjour Madame la bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, mesdames et messieurs les conseillers. Merci d'abord de nous donner l'opportunité de vous présenter cette demande de réouverture du parc à la petite Senne.

Je vais commencer par me présenter moi-même. Je m'appelle Béatrice Perez-Martin et j'habite à la rue des Houilleurs, à quelques dizaines de mètres du parc. Je suis mère de deux enfants de 5 et 2 ans. Nous sommes, comme beaucoup d'autres, plus de 100 personnes qui soutiennent cette demande, des utilisateurs fréquents et très enthousiastes du parc.

Vandaag is buitenspeeldag en helaas kunnen de kinderen van onze straat en de wijk niet in de zennetuin spelen. Het is ook meer dan zes maanden geleden dat het park gesloten is. Ik ben nog net gaan kijken in de hoop dat het park misschien vandaag symbolisch terug open zou zijn maar helaas het blijft gesloten.

Pendant le premier confinement, en mars et avril 2020, ce petit parc nous a permis d'avoir à disposition des habitants un espace ouvert, agréable et fait aussi à la mesure des plus petits enfants. Le fait d'être un peu caché et fermé lui donne un caractère très intime. Beaucoup des habitants comme nous, ne disposent pas d'un jardin ou d'une terrasse chez eux dans ce quartier très dense et avec peu d'espaces verts et le parc est devenu pour de nombreux voisins, presque leur propre jardin.

Heel de lente en de zomer van 2020 was het er veilig en leuk vertoeven voor jong en oud. Soms was er waarschijnlijk een beetje lawaai voor de burens maar regelmatig kwamen de gemeenschapswachters een oogje in het zeil houden en tegen het einde van de dag er ons aan herinneren dat het park helaas moest sluiten. Ook de fietsbrigades van de Brusselse politie hebben we er een paar keer gezien.

Il y avait finalement beaucoup de contrôle social au parc parce qu'il y avait aussi une présence presque constante des familles avec des enfants. En mi-octobre 2020, on a trouvé la porte du parc fermée. Aucune information sur cette fermeture, la durée ou les causes n'étaient affichées sur la grille et donc la plupart d'entre nous n'avions aucune idée des raisons de la fermeture. On supposait qu'il s'agissait, comme d'habitude, comme lors des autres occasions, de nouveau des actions de vandalisme et donc la commune rouvrirait bientôt le parc. Le parc est resté fermé jusqu'à maintenant.

In januari en februari hebben sommigen onder ons pogingen ondernomen om de gemeentediensten te contacteren. Ook naar enkele Schepenen hebben we iemand gestuurd. Mevrouw Garcia-Fernandez, bv., als Schepen van jeugd, heeft ons naar mijnheer Achaoui verwezen want hij is bevoegd voor groene ruimten. On attend encore une réponse de monsieur Achaoui. Met Schepen Jef Van Damme hebben we een gesprek ter plaatse gehad et finalement on a reçu aussi une réponse, par mail, de madame Lahy, Directrice de prévention et de sécurité. Madame Lahy liait la fermeture du parc à des plaintes des voisins à cause des, je cite textuellement « des comportements particulièrement inciviques ». C'est ainsi que ces riverains devait subir jour et nuit des occupations bruyantes du parc, sans respect aucun pour leur tranquillité et posant de réels problèmes par rapport aux règles sanitaires. Bien sûr, on était nous aussi également conscients des autres usages plutôt illégaux du parc, des dépôts clandestins de déchets et du trafic et utilisation de drogue pour parler clairement. Plusieurs fois, on a nettoyé les déchets, interpellé nous-mêmes ces personnes et on a pu continuer à utiliser l'espace de façon tout à fait normale.

Je pense qu'aucun parent laisserait ses enfants jouer dans un espace qu'il ou elle ne trouve pas suffisamment sûr. C'est clair qu'on ne parle pas d'un endroit dégradé et plein de délinquance, et sûrement pas d'une zone de non-droit. On est par contre étonnés qu'il y ait des problèmes aussi la nuit. Le parc est fermé et donc pas accessible. La fermeture pendant la journée n'aurait donc aucun effet sur ces nuisances. Elle a, par contre, un effet très négatif sur le bien-être des habitants, sûrement dans le cadre de cette crise sanitaire et notamment sur le bien-être des enfants, surtout les plus jeunes, eux qui n'ont pas les choix ou la possibilité

de se déplacer plus loin pour pouvoir jouer, faire du vélo ou simplement se détendre en sécurité.

Nu is het weer mooi weer en andere parken en groene ruimten die open blijven worden heel druk gebruikt met alle gevolgen hiervan. Waarom dit park dan gesloten houden als het echt broodnodig is in deze context? Gaat hetzelfde ook gebeuren met andere vergelijkbare parkjes die nu in aanleg zijn of in de toekomst aangelegd worden? We hebben ook gemerkt dat niet alleen mensen die dichtbij wonen naar het park kwamen maar ook mensen uit een ruimere omgeving. Toen andere groene ruimten niet toegankelijk waren en onze vrijheid van beweging heel beperkt was bleef dit park open voor iedereen die het nodig had. Dat verklaart ook waarom zoveel mensen de vraag van heropening steunen.

En effet, non seulement les riverains des rues voisines, la rue du Ruisseau, la rue des Ateliers, la rue du Chien Vert et la rue des Houilleurs étaient ravis de prendre connaissance de notre demande, de la soutenir, mais aussi des autres familles qui habitent plus loin, qui ont eu l'occasion de découvrir le parc grâce à des amis ou à travers les groupes des parents des écoles. On a aussi eu quelques manifestations du soutien des organisations du quartier qui encore avant la crise sanitaire utilisaient le parc pour leurs activités. Les chiffres le montrent clairement. Pendant trois jours, on a recueilli plus de 100 signatures, et cela sans compter les signatures des habitants plus jeunes et 16 ans, tous les enfants qui, selon nous, sont les utilisateurs les plus négativement affectés par la fermeture du parc. À notre avis, d'autres solutions peuvent se trouver pour résoudre ces problèmes et nuisances qui, d'ailleurs, ne sont pas spécifiques au parc de la Petite Senne et nous voudrions aussi vous rappeler quelques interpellations sur des sujets pareils à ce conseil communal au passé, concernant par exemple les parcs Bonnevie ou Scheutbos, où la réponse de la commune à des plaintes de voisins a été toujours favorable à l'accessibilité maximale des espaces verts et la prévention, et pas la fermeture des parcs.

Met andere woorden toen er klachten waren met betrekking tot nachtlawaai in de andere parken heeft de gemeente ingezet op preventie en sensibilisering en zo de sluiting van de parken kunnen vermijden. La bourgmestre avait d'ailleurs même remarqué à l'époque qu'elle n'irait pas dans le sens d'une fermeture des parcs.

Nous voulons bien dans cette approche constructive et dans la mesure de nos possibilités, en tant qu'habitants, penser et mettre en place ensemble avec les services communaux, des solutions pour de nouveau pouvoir recréer cette atmosphère conviviale au parc et pouvoir continuer à l'utiliser. Nous demandons au conseil communal la réouverture immédiate du parc de la Petite Senne selon les horaires officiels d'ouverture des espaces verts de la commune. Merci de votre attention et déjà de vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, Mme Perez-Martin, merci. Alors je vois inscrit dans le débat monsieur Vancauwenberge ou monsieur Sumlu et monsieur Duquesne. Attention qu'on a, normalement dans notre règlement 15 minutes par question, 3 minutes par chef de groupe.

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Merci donc avec le PTB, nous soutenons à fond cette interpellation. Il n'est en effet pas normal que pendant des mois, on ferme un parc en plein centre-ville sans une information claire et sans qu'on cherche des solutions. C'est aussi un peu symptomatique de ce qui s'est passé depuis le début de la crise. Ils imposent des mesures de confinement à la population de manière uniforme et comme si tout le monde était dans le même bain, donc aussi bien ceux

qui ont une grande maison et un grand jardin et que c'est la même chose pour les gens qui vivent en appartement, parfois des appartements trop petits. Les autorités en général ne sont pas ou pas assez à mon goût préoccupées pour aider les gens à traverser cette période aussi dans les conditions comme on connaît en centre-ville, au centre de Molenbeek, où les gens doivent rester dans les petits appartements, où des enfants qui ne peuvent pas ou presque pas faire de sport ou pas aller dehors, il n'y a pas d'endroit. Parfois, il y a encore du télétravail. Je félicite les habitants d'avoir franchi ce pas pour se faire entendre, de s'être mis ensemble. Je pense que c'est ce qu'il faut faire pour faire entendre sa voix collectivement et autour d'un thème qui, au-delà même de la crise actuelle, est un point important autour des espaces verts en centre-ville. On a tous appris l'importance de l'existence de ces espaces verts dans nos villes plus qu'avant.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Vancauwenberge vous arrivez à bout de vos 3 minutes. Si vous êtes d'accord je vais passer la parole à un autre membre du conseil parce que sinon, potentiellement, on passe toute la soirée sur ce seul sujet.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci madame Moreaux. Promis, je vais respecter les 3 minutes.

D'abord, un grand merci de votre présence à nous interpellé au nom des citoyens. Cette crise, évidemment, nous a rappelé une fois de plus le besoin indispensable d'avoir accès à des espaces verts, surtout pendant cette période anxiogène. Ces espaces verts sont nécessaires :

- 1- Comme un lieu pour sortir de son logement exigu, souvent dans des quartiers denses, pour pouvoir prendre du recul, s'aérer et respirer.
- 2- Comme un lieu de socialisation comme vous l'avez dit déjà dans votre interpellation. Beaucoup de personnes vivant seules dans leur logement, c'est le seul moyen de rencontrer les autres, rester en contact pendant une période, comme le confinement.
- 3- En dernier, comme un lieu de cohésion, cohésion pour rappeler que nous sommes peut-être différents des uns des autres, mais nous faisons partie du même quartier et nous pouvons être solidaires entre nous.

Nous souhaitons également que les problèmes liés autour de ce parc soient résolus rapidement, en concertation avec les riverains. Il faut entendre la demande de la population et aller vers une réouverture encadrée pour que chacune et chacun puisse de nouveau avoir accès à ce bout de verdure, comme vous le disiez, nécessaire au bien être de tout le monde. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

Merci madame la présidente. Avant tout au nom du groupe libéral, j'aimerais remercier, madame et les habitants, pour cette interpellation citoyenne sur une question importante, non

seulement pour ce quartier, mais pour toute la commune. Ils méritent qu'on les écoute et surtout qu'on les entende. Molenbeek peut être fière, vraiment, de compter une grande superficie d'espaces verts, mais la répartition n'est malheureusement pas toujours équilibrée et comme madame l'a précisé, le centre historique a fait l'objet d'une forte urbanisation par le passé et malheureusement, on y retrouve trop, trop peu de parcs. C'est d'autant plus dommageable que le quartier compte pas mal de familles et d'enfants. Évidemment, le parc de la Petite Senne est une bouffée d'oxygène et de convivialité pour les riverains. Je les sais sensibles à cette question et je salue leur engagement pour davantage de propreté et d'embellissement floral. Il suffit de passer rue des Ateliers pour remarquer les efforts formidables qu'ils accomplissent en décorant leurs balcons.

En cette période de Covid, les autorités ont à plusieurs reprises souligné l'importance de garder accessibles les parcs afin que les enfants puissent s'oxygéner. Je pense particulièrement en cette période difficile où ils ont passé de nombreuses semaines sans école.

Alors, comme tous les conseillers, je présume, les libéraux rejoignent bien évidemment les préoccupations des habitants et espérons la réouverture du parc. Nous comprenons aussi que des mesures soient nécessaires pour les situations d'insécurité graves, comme le trafic de drogue et d'autres nuisances signalées par les riverains. La sécurité est primordiale, mais une fermeture est une mesure qui doit rester exceptionnelle. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci madame la Présidente. Je vais être court. Je ne vais pas me prononcer sur les raisons pour ou contre la fermeture du parc, mais par contre, je crois que quand on pose des questions ou quand on organise une fermeture comme celle-là, il aurait fallu informer correctement les riverains ou mettre un panneau d'affichage pour signaler les raisons pour lesquelles il était fermé. Je crois que ça, c'est une leçon pour le futur et que ça doit être retenu de telle façon qu'on ait plus de problèmes d'interpellations pour ce sujet-là qui je trouve est relativement important pour la vie sociale dans une commune. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Merci madame la bourgmestre. Tout d'abord, je tenais à remercier la dame qui a très, très bien expliqué cela et la situation effectivement qui est la nôtre, à savoir la situation de crise sanitaire. Cette crise donne des besoins et des nécessités, d'une certaine manière, aux citoyens, celle de pouvoir s'aérer. Beaucoup vivent dans des logements assez exigus et donc, par conséquent, la possibilité de pouvoir, entre guillemets, aller dans un parc à proximité de chez soi ou même plus loin est non seulement une nécessité, mais aussi quelque chose de primordial.

Je regrette la manière, effectivement, je rejoins Mr. Eylenbosch et je regrette par la même occasion qu'à chaque fois, il y a une solution radicale et les mesures sont toujours radicales. Quand il y a un souci, on ferme, quand il y a des problèmes dans un certain quartier, on interdit un certain nombre de citoyens de se regrouper alors qu'en réalité, il y a des solutions un peu plus pédagogiques, des solutions préventives pour éviter justement d'en arriver à une

telle situation et par la même occasion aujourd'hui, de manière assez claire, ceux qui payent les pots cassés, ce ne sont pas ceux qui ont créé le problème, mais c'est ceux qui subissent. Ça, je trouve ça dommageable et pour les citoyens et pour la commune de manière générale, je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech:

Merci, madame la présidente. Tout d'abord, je tiens à remercier madame d'être venue nous interpellier sur le sujet. Je remercie par ailleurs le Collège de donner la possibilité aux citoyens de s'exprimer, notamment en visioconférence. Alors, le non-respect de l'usage du parc est inacceptable. Vous avez tout notre soutien de ce côté-là et je ne doute pas, chère madame, que le Collège vous apportera toutes les réponses à vos interrogations sur la fermeture. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Merci, madame, pour votre interpellation. Votre accent savoureux m'a fait penser à mon ancienne collègue, Mme Gadaleta et donc c'est un doux souvenir. Bon, merci d'avoir pris la parole au nom des familles, au nom des petits. On oublie souvent les jeunes enfants qui n'ont pas la possibilité de prendre la parole dans la société. Merci de vous faire leur voix. Je voudrais simplement soutenir votre demande et je suis certaine qu'un vrai dialogue va pouvoir se mettre en place pour pouvoir trouver une solution et on sait tous qu'avoir une demi-heure dehors avec quelques jeunes enfants, ça peut changer des heures dans la famille, dans les appartements. Donc, si on peut vous offrir ça, si on peut offrir aux familles quelques minutes de détente pour pouvoir ensuite mieux profiter du quotidien, je pense que c'est un cadeau important et ça vaut la peine de réfléchir, de voir comment on peut y arriver. Je vous remercie, madame, je remercie le collège aussi pour ce qui est de mettre en œuvre.

Mme la Présidente :

Merci madame Gilles Goris.

Alors, Mme Perez Martin, d'abord, je voudrais, au travers de vous-même, remercier aussi les autres habitants qui sont autour de vous et qui ont pris part à l'inscription de cette interpellation citoyenne. Vous le faites dans des conditions particulières qui sont cette pandémie Covid qui dure bien trop longtemps, évidemment, à notre goût à tous et qui nous impose effectivement des choses un peu particulières comme aujourd'hui, c'est une première, une interpellation citoyenne en vidéoconférence. Donc j'espère que vous pourrez, malgré que ce soit en vidéoconférence et non pas en présentiel, bénéficier de notre réponse dans de bonnes conditions et je veux encore vous remercier de faire vivre le débat démocratique et de pouvoir avoir cette relation, même si elle est distante aujourd'hui entre les élus et les citoyens.

Alors, vous l'avez compris, au travers de l'écoute de l'ensemble des personnes qui ont déjà pris la parole, effectivement, décider de fermer un parc n'est pas une décision agréable et ce n'est pas quelque chose que nous souhaitons. Malheureusement, en octobre dernier, on a dû faire ce choix pour ce qui concerne le parc qui est à proximité de votre domicile et on l'a fait pour deux raisons qui ont coexisté. La première, c'est l'appel d'habitants quant à l'insécurité

vécue dans le parc, avec des comportements tout à fait inciviques et certainement dans ce qui était alors le début de la deuxième vague de Covid et puis la conjonction immédiate avec un autre phénomène dont, heureusement, vous n'êtes pas pour l'instant en pleine connaissance, mais c'est le déploiement du trafic de stupéfiants de manière encore plus dense et difficile aujourd'hui à Bruxelles, partout à Bruxelles. C'est un sujet que j'ai eu l'occasion de porter moi-même au niveau de la Conférence des Bourgmestres, la réunion de l'ensemble des bourgmestres de la région. Partout à Bruxelles, aujourd'hui, malheureusement, le trafic de stupéfiants est plus intense et plus dramatique. Il y a beaucoup plus de faits de violence, beaucoup plus d'armes présentes et ça ne va pas. De ce côté-là, notre capitale est attaquée par des trafiquants de drogue de toutes les catégories. Ça veut dire aussi bien du deal de rue que des choses plus lourdes. Donc, oui, nous avons dû décider malheureusement, la mort dans l'âme, de fermer le parc. Alors mes excuses par rapport au manque de communication parce que c'est quelque chose que je n'avais pas en tête et ça va être résolu rapidement. Ce n'est effectivement pas une situation idéale que de ne pas avoir mentionné les raisons de la fermeture sur le parc.

Alors vous disiez vous-même que vous attribuez des qualités à votre parc du fait qu'il était un peu caché. A vrai dire, c'est ce qui fait qu'il n'est pas comparable aux autres parcs de la commune et c'est ce qui nous a amenés encore, je vais dire encore davantage, vu les situations, à devoir prendre cette mesure, car le fait d'être un peu caché est quelque chose qui crée aujourd'hui, malheureusement, la difficulté, les comportements inciviques et qui attirent le trafic de stupéfiants et nos équipes ne sont pas toujours en mesure de pouvoir être à tous les moments, à tous les endroits un peu cachés et cet endroit un peu caché qu'est votre parc était une très grande difficulté et ce que nous avons craint, à vrai dire, c'est effectivement, je pense que vous avez dû lire mon interview dans la presse parce que je crois que vous avez repris certains des mots que j'avais mentionnés, nous avons craint un moment donné effectivement, que ce parc devienne une zone de non-droit, ce qui n'est pas du tout tolérable à nos yeux, à mes yeux, et donc je suis vraiment la défenseuse des parcs et la défenseuse des enfants et donc je suis tout à fait malheureuse de la situation qu'on vit aujourd'hui et je peux vous dire que je suis intervenue personnellement à d'autres endroits pour qu'on puisse ouvrir, garder ouvert ou restaurer l'accès à des parcs. Chez vous, c'est effectivement plus difficile de par la localisation, de par le contexte aujourd'hui.

Alors concrètement, j'ai demandé depuis octobre qu'on agisse énergiquement sur le rétablissement de l'ordre et de la sécurité autour du parc. Les équipes de police sont intervenues et je ne vais pas rentrer dans le détail de leurs actions parce que ça, ce ne sont pas des choses qui se font. Vous comprendrez aisément pourquoi, mais donc les équipes policières ont été agressives sur les problématiques qui ont généré l'insécurité dans votre quartier, elles sont toujours au chevet du quartier, singulièrement sur la question du trafic de stupéfiants.

Je veux néanmoins vous donner une perspective concrète sur la réouverture. Donc ce que j'ai pris comme décision, en concertation avec les autorités policières et avec le concours des services de prévention, c'est une ouverture cadrée à partir de la mi-mai et nous commencerions par une ouverture centrée sur les week-end. Nous pourrions espérer effectivement nous assurer qu'un climat de réelle convivialité, de bon vivre ensemble et de belle sécurité puisse prendre place d'abord dans ce cadre plus restreint, pour ensuite, si les rapports sont favorables et les actions menées, le sont de manière suffisamment forte et utile, ouvrir davantage le parc.

Alors j'ai entendu votre proposition et cela nous intéresse de pouvoir travailler main dans la main avec vous dans le quartier. Pour cela, je vais vous donner le numéro de téléphone que vous pourrez joindre pour pouvoir rester en contact avec le chef du service des gardiens

de la paix et nous pourrions aussi imaginer avant l'ouverture de pouvoir avoir une conversation élargie avec les représentants des habitants de votre côté pour éventuellement envisager des choses créatives et originales avec vous, en soutien aussi aux services de police et aux services des gardiens de la paix.

Donc, nous ouvrirons à la mi-mai. Nous ouvrirons d'abord dans un cadre assez serré uniquement les week-end et j'attendrai un rapport sur cette phase de réouverture cadrée pour envisager d'élargir les plages horaires en semaine si et seulement si la sécurité publique est garantie. Vous comprendrez qu'aujourd'hui, un certain nombre d'habitants se mobilisent pour rouvrir, à l'époque un certain nombre d'habitants s'étaient mobilisés pour fermer. Alors ce ne sont pas les mêmes habitants à vrai dire, je le comprends, je le conçois, mais évidemment, les deux réalités existent. Il s'agit bien de deux réalités et nous devons appréhender la sécurité comme étant l'objectif premier dans cette zone et vous pouvez compter sur moi pour cela.

Je vous remercie encore de votre interpellation et je vous rends la parole. Vous aurez le dernier mot comme le prévoit notre règlement. Merci beaucoup.

Je vais vous donner tout de suite le numéro de téléphone, comme ça, il n'y a pas de manœuvre supplémentaire dans les services. Il s'agit du numéro de téléphone du chef des gardiens de la paix, monsieur El Kaddouri 02/ 422.06.04 et lorsqu'il sera sur le terrain, il dévierra sur son téléphone personnel pour pouvoir recevoir vos appels en journée et dans les horaires de son travail.

Je donne la parole à madame Perez Martin.

Mme Perez Martin :

Merci Madame la bourgmestre. Merci à tous les conseillers qui nous ont donné un soutien ou une réponse. Je suis contente que vous proposez effectivement une réouverture du parc. Je pense que tous ceux qui nous soutiennent sont contents aussi. On regrette par contre que ça ne se fasse pas plus vite que la mi-mai. On comprend les raisons. Vous parlez de deux réalités différentes, mais ce sont deux réalités qui ne sont pas équilibrées je pense. Il y a des plaintes qu'il a dû avoir autour de la sécurité, etc. mais je me demande si ça, c'est en équilibre avec les dizaines et les centaines de familles qui seront au parc, qu'on a vu au parc et qui n'ont plus la possibilité encore pendant trois semaines d'aller au parc. C'est une ouverture très cadrée le week-end. Le parc est aussi nécessaire pendant la semaine. Notamment, aujourd'hui, c'est mercredi, je vous invite à vous rapprocher au parc Bonnevie et de voir combien de monde il y a. Donc, on est un peu déçu qu'on n'a pas un peu plus et on aimerait aussi de cette façon avoir un peu une vue sur les conditions dont vous parlez, les conditions de sécurité. Quelles sont les conditions, justement pour proposer une ouverture plus générale et plus normale de cet espace?

En tout cas, un tout grand merci de votre attention et de votre réponse et effectivement on va contacter le service. On essaiera de vous proposer des idées, mais en tout cas, voilà on attend. J'espère honnêtement que vers l'été, la situation sera normalisée et qu'on puisse venir au parc sans problème et sans devoir penser à autre chose qu'à jouer et se détendre.

Mme la Présidente :

Je partage tout à fait cette volonté et ce souhait aujourd'hui. Merci beaucoup, Mme Pérez Martin. Merci beaucoup.

2. Affaires juridiques - COVID-19 - Confirmation l'ordonnance de police de la Bourgmestre concernant la tenue virtuelle, jusqu'au 16 mai 2021 inclus, des séances du Conseil communal, des commissions et des conseils consultatifs communaux, du Conseil de police, du conseil de l'action sociale, du bureau permanent et des comités spéciaux du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean.

Juridische zaken - COVID-19 - Bevestiging politieverordening van de burgemeester betreffende het houden van virtuele zittingen tot en met 16 mei 2021 van de Gemeenteraad, de commissies en de adviesraden, de politieraad, de Raad voor maatschappelijk Welzijn, het vast bureau en de bijzondere comités van het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je voudrais réitérer mon abstention comme à chaque conseil.

Considérant que nous avons des possibilités, d'organiser du présentiel avec les mesures de séparation qui conviennent et que je crois que à un moment donné, puisqu'il y a des réunions beaucoup plus importantes en termes de personnes, qui se réalisent, ça doit être possible pour nous également. C'est la raison pour laquelle je maintiens mon abstention et aussi pour insister sur le fait que 16 heures, c'est toujours très délicat et très difficile pour les gens avec leurs occupations professionnelles et que pour moi, par exemple, pour pouvoir insister, je suis obligé de quitter mon travail, alors vraiment, c'est qu'en tant qu'indépendant, je ne puis pas bénéficier de ce que vous appelez un congé politique. Merci.

Mme la Présidente :

Alors, je dois vous dire qu'aujourd'hui, les règles du fédéral en ce qui concerne les réunions ne nous permettent pas de nous réunir pendant plusieurs heures à l'intérieur à 46. Alors, sauf à dire qu'il faudrait demander une autorisation de manifestation et tenir un conseil communal statique dans un endroit public où nous pourrions disposer chacun de 9 mètres carrés autour de nous, ce que vous dites n'est pas correct.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 27 votes positifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 27 positieve stemmen, 6 onthoudingen.

3. Affaires juridiques - Ratification de la convention d'occupation temporaire de l'immeuble situé à 1080 Bruxelles, rue de la Belle au Bois Dormant, 26-28 par l'ASBL "Chance For Humanity".

Juridische Zaken - Bekrachtiging van de tijdelijke bezettingsovereenkomst van het gebouw gelegen te 1080 Brussel, Schoonslaapsterstraat, 26-28 door de VZW « Chance For Humanity ».

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

4. Affaires juridiques - Diffusion de l'audit confidentiel - Décision de porter plainte et se constituer partie civile. Juridische zaken - Verspreiding van vertrouwelijke audit - Besluit tot indiening van een klacht en burgerlijke partijstelling.

Mme la Présidente :

Je vais contextualiser ce point pour ceux qui nous regardent.

Malheureusement, dans un contexte de tensions assez aiguës au niveau de notre ASBL para communale et suite au rapport de la vérificatrice aux comptes, il y a quelques mois, le Collège, dans un souci de bonne gestion et de transparence, a souhaité, en date du 26 novembre 2020, commander un audit organisationnel et financier à KPMG, auditeur bien connu.

Alors, l'objet de la plainte, c'est qu'un rapport préliminaire mettant en avant des manquements dans la gestion de l'ASBL venait d'être remis par l'auditeur aux membres du comité d'accompagnement de l'audit et ce rapport d'audit préliminaire a été transmis de façon anonyme par mail à tous les membres du collège, mais aussi à tous les membres du conseil, à des tiers et à des journalistes.

Cette diffusion du rapport préliminaire constitue pour nous, de manière évidente, un préjudice pour la commune puisque ces documents confidentiels ne sont pas supposés être diffusés partout et entraînent en réalité notre commune dans un manque de sérénité et une alimentation de la polémique qui ne nous aide pas à travailler de manière sereine sur un dossier difficile et important. Voilà pourquoi nous vous proposons de déposer cette plainte.

Notre but étant de savoir exactement ce qui s'est passé et comment il se fait qu'un rapport confidentiel de ce type, aussi important pour les finances et la gestion communale, peut avoir été diffusé partout.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame le bourgmestre. Sur ce point, j'ai plusieurs questions qui nécessitent des réponses claires. Vous souhaitez en tout cas porter plainte contre X, mais je me demande qui vraiment est ce X. En tout cas, ça ne pourrait pas être quelqu'un d'autre qu'une personne venant de la majorité qui est en place, la majorité PS/MR. En effet, le rapport en question est aux mains de la majorité. Donc, je ne vois pas qui aurait pu distribuer ce rapport, or ce cycle restreint. Il est donc incompréhensible de porter plainte contre vous-même et donc, je vous invite à nous dire qui a distribué ce rapport puisque la réponse est chez vous. Vous souhaitez déposer plainte donc j'en conclus que vous avez des preuves et que vous pouvez identifier en tout cas la personne facilement.

Par rapport à l'audit, pouvez-vous nous expliquer la différence entre la version qui a circulé et la version officielle? Y a-t-il une différence ou pas? Je trouve aussi que la diffusion de cet audit n'est qu'un écran de fumée pour gagner du temps et perdre de l'argent encore et encore. On n'en a pas encore fini avec les actions judiciaires que vous voulez en rajouter encore une. L'audit a été diffusé le 11 mars selon le rapport qu'on a reçu officiellement. Comment se fait-il que nous sommes un mois et demi plus tard et que les gens qui doivent en avoir connaissance ne sont pas informés ? Nous sommes le 21 avril et ces personnes, je parle des membres du conseil d'administration de Molenbeek Sport, ne sont toujours pas informés du contenu de cet audit ?

D'abord, vous avez fait chuter un document qui serait confidentiel et deuxièmement, vous annoncez qu'il y a des choses extrêmement importantes dedans. Donc maintenant, nous sommes le 21 avril et vous n'avez toujours pas informé les personnes concernées, donc vous venez demander au conseil communal la permission de le diffuser. Franchement, qu'avez-vous attendu jusqu'à maintenant pour ne pas l'envoyer aux administrateurs de Molenbeek Sport ? Donc, madame la bourgmestre, est-ce que encore une fois, vous voulez gagner du temps en actionnant, en tout cas en faisant cette action judiciaire ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci madame la présidente. Je me pose la question de savoir où vous voulez en venir avec un dépôt de plainte. Je me souviens d'autres affaires qui ont été communiquées vers l'extérieur également et il n'y a pas si longtemps que ça et que ça me concernait et il n'y a personne qui a dit à ce moment-là qu'il fallait porter plainte parce que quelque chose avait fuité et de réunions confidentielles. Quand je vois, par exemple, toutes les réunions du Codeco qui sont généralement des réunions à huis clos et qu'on n'arrête pas de commenter depuis avant la réunion ou jusqu'à la fin de la réunion, venir porter plainte parce que ici, un rapport a fuité et s'est retrouvé dans les mains de la presse ou de conseillers communaux, ou éventuellement d'autres personnes administrateurs à Molenbeek Sport lorsqu'il remplace un conseiller communal, ben voilà, je me demande où vous voulez en venir avec ça et donc, je m'abstiendrai sur ce point. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Merci. J'allais exactement dire la même chose que monsieur Eylenbosch, le deux poids, deux mesures, je ne comprends pas. Je voudrais bien avoir des explications concernant cette décision. Par la même occasion, moi, je ne vais pas porter des accusations, mais je voudrais savoir quel est l'enjeu, quelle est la volonté ? Je voulais savoir s'il y avait par la même occasion eu des antécédents et quelle option avait choisi la commune ?

Ce qui est assez étonnant, c'est la rapidité avec laquelle vous avez communiqué sur le sujet. Vous n'avez même pas cherché à savoir qui a fait ça et pour quelles raisons. Je souhaiterais savoir pourquoi cette décision aussi rapide, bien que je connaisse, entre guillemets, les délais de procédure, nous avons un petit peu de temps et donc, par conséquent, je suis extrêmement étonné de la manière dont vous faites les choses. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Alors, je vais m'atteler à répondre à vos questions.

Monsieur Boufraquech souhaite intervenir. Après, je vous propose, les conseillers qui voudraient encore intervenir, de vous inscrire et je répondrai.

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci madame la présidente. Je vais être très bref.

Cet audit, on le remercie, on vous remercie de l'avoir commandé. KPMG, qui est un bureau d'étude international très connu et qui nous recommande un certain nombre d'éléments, notamment en termes de gestion financière, gestion organisationnelle, le respect des règles en matière de marchés publics, le respect du Code des sociétés et des associations, il faut absolument qu'on puisse appliquer ces recommandations.

Alors effectivement, j'ai été abasourdi, comme beaucoup d'entre vous quand on a vu ce rapport, ce projet de rapport divulgué par un tiers, par une personne X à l'ensemble des conseillers communaux, mais pas que, à des présidents de clubs sportifs et aussi à la presse, ce qui est absolument inacceptable et à un moment donné, ça suffit. Je veux dire, il faut respecter la loi, il faut respecter la bonne gestion et la bonne gouvernance. Certains ici ont des doutes quant au fait si on devait déposer plainte. C'est notre devoir et je pense que c'est une bonne chose pour faire toute la lumière et toute la transparence sur le sujet. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je vais répondre merci à tous. Ecoutez le principe de la plainte contre X, c'est que X on ne le connaît pas. Donc effectivement, on ne sait pas qui a diffusé ce rapport. On ne sait pas si potentiellement, c'est du bureau même de la société d'audit. On ne comprend pas, en fait, ce qui s'est passé. Ce qu'on sait, c'est que dans ce dossier de Molenbeek Sport, on n'arrête pas d'être entravé et d'être traîné dans la polémique. Ça n'arrête pas. Et donc, ici, c'est un signal très clair pour ceux qui s'attachent à faire en sorte qu'on gère dans le moins de sérénité possible, avec le plus de polémiques possibles. C'est un signal que le Collège donne. Laissez-nous travailler en toute sérénité sur cette situation difficile que vit notre grande ASBL para communale.

Effectivement, nous ne savons pas si nous pourrions trouver qui a fait cela. Nous devons agir vite, monsieur Ben Salah, nous devons agir vite pour éviter qu'éventuellement, s'il y avait moyen de retrouver cette personne, des preuves ne disparaissent. Nous n'avons pas d'identité aujourd'hui de la personne qui aurait pratiqué cette fuite et nous souhaitons clairement envoyer un message. Ça suffit ! Laisser travailler le collège. Tous ceux qui veulent qu'il en soit autrement, nuisent aux intérêts de la commune et c'est ce que je vous demande de voter avec nous ce soir.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

Vous avez trois minutes de répliques conformément au règlement.

M. Hamzaoui :

Ça va être court, madame la bourgmestre. En fait, vous n'avez pas répondu à mes questions, tout simplement. La réponse par rapport au fait qu'il faut distribuer, qu'il faut envoyer ce rapport aux administrateurs de Molenbeek Sport, je n'ai reçu aucune réponse là-dessus. Donc, je pense qu'il est urgent de partager ce rapport officiellement avec les membres du conseil d'administration de Molenbeek Sport parce qu'ils sont les premiers concernés et par rapport à l'action judiciaire en justice pour essayer de trouver la fuite, pour notre groupe c'est non, c'est une perte de temps et d'argent pour la commune. Voilà donc de plus que la fuite vient bien de la majorité qui est en place. C'est vraiment vous qui avez reçu le rapport par l'auditeur. La fuite vient de ce circuit-là. Il n'y a pas d'autre moyen ou d'autres personnes qui étaient concernées par la réception de ce rapport. Il ne faut pas aller chercher, ne pas perdre de temps et d'argent pour retrouver une personne qui vient de ce cercle restreint. Voilà, merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Brièvement. Je comprends madame, que vous expliquez que vous deviez rapidement porter plainte, mais je regrette par la même occasion que, en plus de cette fuite il ait fallu absolument communiquer sur le sujet. Je pense que c'est encore une mauvaise pub pour la commune de Molenbeek. C'est encore une mauvaise pub pour la politique en règle générale et donc là, sur le coup, c'est dommage. C'est une occasion manquée d'éviter de sortir dans la presse. Merci.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 24 votes positifs, 6 votes négatifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 24 positieve stemmen, 6 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

5. Affaires juridiques - Ratification de la convention d'occupation temporaire de l'immeuble situé à 1080 Bruxelles, rue de la Belle au Bois Dormant, 26-28.

Juridische Zaken - Bekrachtiging van de tijdelijke bezettingsovereenkomst van het gebouw gelegen te 1080 Brussel - Schoonslaapsterstraat, 26-28.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une médiation que la commune pratique pour pouvoir accueillir des personnes sans papiers dans un immeuble rue de la Belle au Bois dormant. Il y a un gros travail qui a été réalisé par la commune et nos services. Je remercie tous ceux qui ont pris part à ce travail pour mettre à l'abri une série de personnes dans un bâtiment qui n'était pas occupé pour l'instant. Le propriétaire, je le remercie aussi parce que c'est quelqu'un d'extrêmement constructif et on a rarement eu autant de facilité à trouver une entente. Je veux vraiment le remercier. L'occupation temporaire prendra fin dans quelques semaines lorsque ce bâtiment sera rénové.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci, madame la présidente. En fait, c'était plus des questions générales que je voulais vous poser. Bon, après le 30 avril, que va-t-il advenir de ces personnes? A combien vont s'élever les frais pour la commune? Est-ce que le ministre des Affaires sociales, Alain Maron, qui s'est engagé à faire cette annonce de subsides, va-t-il couvrir tous les frais qui seront exposés parce que j'imagine qu'après le départ, il aura peut-être des frais qui vont s'ajouter. Et alors aussi, est-ce qu'il y a des normes d'occupation consécutives au Covid dans de tels cas? Est-ce que le nombre de personnes, quand il s'agit par exemple, de familles ou de personnes isolées par mètre carré, peut changer? Et dernière question, peut-être, parce que l'incendie d'Anderlecht fait quand même réfléchir, est-ce qu'au niveau des normes de sécurité, dans des cas d'occupation temporaire, est-ce qu'il y a des normes de sécurité particulières? Est-ce que les pompiers interviennent? Donc, ce sont toutes ces questions-là que j'aurais bien voulu vous poser. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

J'ai enlevé ma main parce que mes questions étaient redondantes avec Mme Evraud et donc je me limiterai à remercier le collège d'avoir délibéré dans ce sens. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Je vous remercie. Ma question était surtout au niveau sanitaire de savoir ce qui avait été mis en place parce que j'imagine que 50 personnes dans une occupation précaire, je ne sais pas de combien de mètres carrés est ce logement, mais qu'est ce qui a été mis en place pour éviter qu'il n'y ait un cluster au niveau du Covid?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, merci. C'est une ancienne maison de repos. Depuis quand est-ce que cette maison est vide? Ensuite ce que je me pose surtout comme question, c'est le 30 avril, ça doit être libre et évacué et qu'est-ce que vous allez faire? Est-ce qu'il y a un arrangement avec les résidents ou est-ce que sinon on va faire venir la police et on va encore avoir une affaire avec des gens désespérés et qui ne sauront pas quoi faire, etc. Bon, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour le 30 avril pour trouver une solution, merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Maouane.

Mme Maouane :

Merci beaucoup, madame la présidente. C'est un projet intéressant et donc je me joins aux remerciements et félicitations qui ont été dites ici au niveau de l'occupation temporaire. J'aimerais juste et j'espère que vous ne m'en voudrez pas, rendre hommage à l'ancien échevin du Logement qui a fait beaucoup pour que ce genre, ce type d'occupation, puisse voir le jour. Je pense que dans le contexte actuel, comme on l'a rappelé, vu les enjeux sanitaires, mais aussi sociaux, pour ne pas le citer, Karim Majoros, je pense que c'est une bonne chose que le collège actuel poursuive dans ce chemin-là. J'avais une question, mais je l'ai oubliée. Alors je m'en excuse.

Mme la Présidente :

Je vais vous répondre.

Il s'agit d'une ancienne maison de repos qui comprend plus de 50 chambres. C'est très, très grand et donc en réalité, il n'y a qu'une quarantaine de personnes qui sont là pour l'instant et donc il n'y a pas de difficulté à ce que ces personnes vivent de manière rassurante et sans problèmes dans cet endroit pour l'instant.

Alors oui, il y a un arrangement avec les résidents, donc tout ceci s'est fait en bonne entente avec les résidents et pour reprendre les termes de monsieur Vancauwenberge, non, il n'y aura pas toute une affaire avec des gens désespérés à la fin de l'occupation. C'est bien justement tout ce à quoi nous nous attachons depuis le début avec un grand professionnalisme parce que fondamentalement, la grande différence depuis que nous avons décidé de devenir commune ouverte et que nous avons mis cela en route et en œuvre de manière concrète dans nos politiques, eh bien, nous n'avons plus jamais dû faire appel aux services de police. Nous avons toujours travaillé avec de la médiation, de la médiation, de la médiation et des tables rondes et de la médiation. Donc, je peux vous dire qu'on est à je pense qu'on a dépassé les 8

occupations depuis que j'ai pris les rênes de la commune et chaque fois ça s'est bien passé avec une prise en charge sociale, avec des frais qui étaient pris en charge en manière telle que la commune n'ait pas à subir de dégâts parce qu'ici, en fait, cent pour cent des frais peuvent être pris en charge par le cabinet Maron, que je remercie pour son soutien dans cette politique sur notre territoire. Voilà, j'espère avoir répondu à toutes vos questions.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Je trouve ça vraiment très bien. Mais je pensais, il y a aussi près de la piscine un autre cas. Est-ce que ça va être réglé de la même manière que vous nous expliquer?

Mme la Présidente :

Alors, je ne vais pas forcément répondre aujourd'hui. Si vous voulez, on en reparlera. Il s'agit d'une occupation beaucoup plus grande avec un opérateur public qui est propriétaire, l'occupation va durer plus longtemps et effectivement, on travaille jour et nuit à ce que tout se passe bien là-bas aussi.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Excusez-moi, je n'ai peut-être pas été attentive, mais avez-vous expliqué par rapport aux conditions sanitaires, ce qui a été mis en place,

Mme la Présidente :

J'ai simplement expliqué que c'était extrêmement grand et que l'occupation était courte. Donc, nos équipes ont jugé que c'était possible et faisable sans difficulté. Il y a de plus une ASBL qui les accompagne. Pas de souci particulier de ce côté-là.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

6. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de service relatif à la mission complète d'auteur de projet en vue de réaménager l'espace Beekkant situé entre le chemin de fer et les deux tours de logements, incluant de la participation citoyenne à Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de l'avis de marché et fixation des conditions du marché - CDC 21.003.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdracht voor diensten betreffende de volledige studie van projectontwerper met het oog op het herinrichten van het Beekkantgebied gelegen tussen de spoorweg en de twee woontorens, inclusief de burgerparticipatie te Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Bestek 21.003.

Mme la Présidente :

Vous savez que dans notre déclaration de politique, on mentionne la volonté d'avoir un espace public beaucoup plus satisfaisant qu'aujourd'hui et c'est une des places qui avait retenu notre attention pour une forme ou l'autre de rénovation et donc, nous lançons ici l'avis de marché pour pouvoir essayer de bénéficier des financements dans le cadre du CRU 3. Il faut aussi vous dire que c'est un endroit sur lequel nous travaillons d'arrachepied puisque vous

savez que aussi bien la place Beekkant que la gare de l'Ouest et la rue Vandenpeereboom, pour laquelle on a déjà énormément avancé, étaient des lieux qui méritaient toute notre attention. Ce sont des quartiers ou l'espace public n'était pas du tout satisfaisant. On fixe tous nos efforts pour ça et je veux remercier encore et encore, Jef Van Damme, qui gère pour moi en mon nom puisque c'est moi qui ai cette compétence-là. Cette compétence, pour l'instant, il le fait avec toute l'énergie, toute la volonté qu'on lui connaît et je ne doute pas qu'il nous amène rapidement une nouvelle passerelle entre les deux bords de la rive Beekkant/Vandenpeereboom après avoir brillamment, avec l'aide de Mme Zammouri, de monsieur Achaoui et de moi-même rénové lourdement la rue Vandenpeereboom qui est loin de ressembler à ce qu'on avait trouvé en arrivant en début de législature.

C'est un plan global de rénovation de cette zone qu'on met en œuvre. Il y aura forcément aussi le Pythagoras qui sera rénové. Vous savez qu'on va en faire un grand centre communautaire. Mais cette place Beekkant, elle est vieille. Elle ne répond pas du tout aux besoins des usagers, quels qu'ils soient et donc, ici, on lance l'étude pour pouvoir la faire progresser et devenir un véritable espace public de qualité.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Voilà, j'avais juste une petite question, j'étais un peu étonnée, dans les considérants qu'une somme forfaitaire était mise de côté à titre de défraiement. Je ne me souviens pas que ça se fasse de manière automatique. Est-ce qu'il y a une raison particulière ou est-ce que c'est moi qui n'ai pas été attentive en général?

Mme la Présidente :

Je vous remercie pour votre question.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, madame la bourgmestre, vous signalez dans le titre de ce point que la procédure inclura la participation citoyenne. Pouvez-vous, s'il-vous-plaît, nous expliquer sous quelle forme et comment comptez-vous impliquer les habitants dans ce projet? Merci madame le bourgmestre.

Mme la Présidente :

Merci pour votre question.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Oui, pour que je comprenne bien, donc on lance un marché, mais on ne donne pas de consigne. Chacun vient avec des projets. C'est bien ça l'idée. Et puis, ma deuxième question, c'est effectivement, on parle de consultation populaire. A quel stade ça intervient et comment, parce que là, je ne pense pas qu'il y a des explications dans le texte.

Mme la Présidente :

Merci Mr. Vancauwenberge.

Je passerai tout à l'heure la parole à Mr Van Damme pour les explications techniques.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci beaucoup madame la présidente. Juste une petite remarque. Pour pouvoir aller dans le centre-ville aisément en venant de nos quartiers, dans le quartier la gare de l'Ouest, il est très difficile de se parquer et est-ce que dans ce projet d'aménagement de Beekant, est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer un espace de parking permettant justement aux personnes de rejoindre le centre-ville facilement. Je sais que c'est un sujet délicat. Je reviens quand même à la charge et je vous en remercie.

Mme la Présidente :

Oui, ce n'est pas tout à fait ça qu'on prévoit à cet endroit-là, effectivement.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Par rapport à la question de Mme Evraud, évidemment, les parkings de délestage se trouvent normalement en bordure de ville. Là, on est vraiment à l'intérieur de la ville et il y a une très bonne accessibilité en bus de cette station et donc, ce n'est pas l'endroit, en effet, de construire un parking de délestage.

Par rapport à la participation qui est évidemment très importante, il faut savoir qu'aujourd'hui, on est à la première étape, c'est à dire que nous avons en collaboration avec pas mal de partenaires, j'en énumère quelques-uns, la STIB, évidemment, le Bouwmeester pour le niveau régional, mais aussi le Logement Molenbeekois, le Urban, donc l'urbanisme régional. Nous avons élaboré un cahier des charges qui doit nous permettre de désigner un bureau d'études et un des éléments dans ce cahier de charges, c'est que ce bureau d'étude doit nous proposer une procédure participative lors de l'élaboration de ces plans. Donc, évidemment, aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre en quoi consistera effectivement dans le détail cette participation parce que c'est justement une des missions des bureaux d'études de nous proposer une phase participative et c'est un des critères sur lesquels on va décider si l'on choisit tel ou tel bureau d'études plutôt qu'un autre. Au moment qu'on aura choisi le bureau d'études qui va dessiner les plans, on va aussi en même temps décider la phase participative que va élaborer ce bureau d'études. Pour être clair, au niveau du timing, nous sommes ici dans le cadre d'un très gros marché. Pour vous donner une idée, on parle de 15.000 m², plus ou moins de superficie qui sont concernés parce qu'il n'y a pas seulement la place Beekant mais il y a aussi une partie du site Beekant, donc le site de la gare de l'Ouest, qui est concerné, qu'on appelle l'avant parc et donc, cela veut dire que les murs actuels ou les séparations actuelles entre le site et la place et l'entrée du métro, par exemple, vont être bougées aussi. Cela veut dire que c'est un projet très vaste qui, par ailleurs, concerne beaucoup, beaucoup de mètres carrés et donc qui va être très cher et il y a déjà une promesse de la Région de financer une grosse partie de ces travaux.

Évidemment, nous n'allons pas passer à la phase si nous n'avons pas une confirmation officielle écrite d'une grosse contribution de la Région au niveau financier au moment des travaux parce que les travaux, nous ne pourrions jamais les réaliser tout seul, vu l'ampleur du chantier.

Pour vous donner une idée, le chantier dans sa totalité, coûterait plutôt plus ou moins 3 millions d'euros.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Van Damme. On est sur une programmation et un temps long, évidemment, ce n'est pas quelque chose de petit. C'est une première étape. C'est là où je vous dis que M. Van Damme fait preuve d'une volonté, d'une ténacité et d'un dynamisme remarquables pour pouvoir mener à bien tous ces projets pour lesquels, au départ, on n'a pas un sou. Soyons clairs. C'est grâce à lui qu'on arrive à trouver ces sous.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci monsieur l'Echevin. En fait, dans les critères, on ne voit pas des explications ou les échanges de la commune concernant la participation citoyenne. Mais bon, je souhaite alors juste insister sur le fait qu'il faut une implication des habitants vraiment en amont et ne pas attendre que le projet soit ficelé pour inviter les citoyens à une table ronde. Il faut vraiment les impliquer dès que possible dès que le projet commence pour vraiment les impliquer dans ce chantier. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Je ferai quand même remarquer à monsieur Van Damme que je vois mal des gens de nos quartiers filer au Ceria ou au Heysel pour aller parquer leur voiture pour reprendre la direction du centre. Ça me paraît un peu bizarre. Il y a des entrées naturelles dans la ville, dans notre coin. Bref, on en rediscutera encore.

Disons qu'il y a un autre élément qui m'inquiète un peu, c'est qu'on fait dépenses somptuaires pour des promenades et des choses, qui peuvent se défendre tout à fait et l'embellissement de la ville et la fonctionnalité, par exemple, de la place Beekkant est certainement une chose importante, mais on est dans une situation économique et financière qui devient dramatique. Il y a des secteurs qui ont énormément besoin déjà maintenant d'argent. Est ce qu'on ne devrait pas faire un peu d'économie à ce niveau-là? C'est une question que je me pose très, très sérieusement.

Mme la Présidente :

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Moi je regrette qu'on n'organise pas une consultation maintenant pour savoir où sont les besoins, les souhaits des habitants du quartier et qu'on adapte le projet en fonction de ces souhaits. Ici on fait l'inverse. Est-ce que ça va répondre aux demandes des habitants? Est-ce que ça va rendre leur environnement plus agréable? Etc. Donc ce sont les sociétés qui vont aller avec des grandes idées. Je trouve ça bizarre comme démarche. Je le regrette.

M. l'échevin Van Damme :

Je crois que vous n'avez pas très bien compris. Ici, on lance un marché pour désigner un bureau d'études pour la fin de l'année et à ce moment-là commencera le projet d'élaboration. Donc ici, on est vraiment juste dans le choix d'un bureau. Le choix de bureaux

sera fait en fin d'année et à ce moment-là, commence la procédure de consultation publique avec le bureau d'études et nous-mêmes, qui feront évidemment une concertation dès le début. C'est évident que vous voulez une concertation, une participation, mais ça n'a aucun sens de lancer une participation aujourd'hui, si nous n'avons pas un bureau d'études pour les assister et un projet concret pour présenter aux riverains. Ça n'a aucun sens d'inviter des gens pour quelque chose qui ne va pas bouger d'ici un an.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 31 votes positifs, 1 vote négatif, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 1 onthouding.

7. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Quartier Durable Etangs Noirs - Approbation du Règlement d'Ordre intérieur et de la composition de la Commission de Quartier.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zwarte Vijvers - Goedkeuring van het reglement van inwendige orde en van de samenstelling van de Wijkcommissie.

Mme la Présidente :

Vous savez qu'on a obtenu un contrat de quartier aux Etangs Noirs. Justement en terme de participation citoyenne on a, dans les contrats de quartier durable, une commission de quartier à créer. C'est ce qu'on vous propose. Il y a une commission de quartier qui s'est réunie pour la première fois. On a invité, la commune a invité les habitants à manifester leur intérêt pour pouvoir s'inscrire dans la commission de quartier et participer à l'élaboration du programme du contrat de quartier. Alors, on a toute une série d'habitants qui se sont manifestés. On a refusé personne et donc on a la commission de quartier qu'on vous propose ici avec des effectifs des suppléants. On répond à tous les prescrits légaux. On a été assez large. On a plutôt pris plus de gens que ce que nous imposait l'ordonnance et cette commission de quartier a pour vocation de travailler dans les trois phases du contrat de quartier, c'est à dire jusque fin 2028 sur le contrat de quartier.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, madame la bourgmestre, comme déjà signalé lors de la commission de quartier, je le répète encore une fois au sein du conseil communal, la composition de la commission de quartier ne représente vraiment pas la diversité du quartier. En tout cas, je trouve que c'est un manque flagrant de représentativité du quartier. Donc, je vous prie, madame la bourgmestre, de prendre en considération cette remarque pour les prochains projets que vous lancez dans le futur. Merci.

Mme la Présidente :

Mais oui, je vous remercie, monsieur Hamzaoui, parce que je suis tout à fait d'accord avec vous. Ce qui se passe, c'est qu'on a convié l'ensemble des habitants et c'est toujours la même difficulté dans les processus de participation citoyenne. Certains s'en emparent beaucoup plus facilement que d'autres et donc ce sera de notre ressort, vous y compris, de pouvoir faire venir davantage de membres aux assemblées générales de quartier, voire dans la commission de quartier. On pourrait imaginer de la compléter par la suite. Ce sera tout un travail qu'on devra faire. Maintenant, je veux quand même rassurer les conseillers communaux qui n'ont pas pu assister à la première commission de quartier. Nous avons aussi un grand

nombre de membres qui sont présents, qui représentent plus qu'eux-mêmes. Je pense aux représentants de l'Association des commerçants. Il y en a deux. Ils représentent très, très bien l'ensemble du quartier commerçant. Je pense à des associations de soutien scolaire. Je pense aux autres associations représentantes. Ce sont des personnes qui représentent davantage qu'eux-mêmes et qui viendront, à n'en pas douter, avec les préoccupations des usagers qu'ils ont et donc, il y a toute une dimension participative qui passe aussi par les associations. Mais je partage votre préoccupation et nous devons travailler main dans la main à ce que chacun se sente effectivement représenté et que les intérêts de chacun soient véritablement représentés dans la commission de quartier. Tout à fait.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 31 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 31 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

8. Département Infrastructures et Développement urbain - MOLENWEST - Avenant à la convention d'occupation précaire entre la Commune et la Région de Bruxelles-Capitale. Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - MOLENWEST - Aanhangel bij de tijdelijke terbeschikkingstellingsovereenkomst tussen de Gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'un petit avenant à la convention d'occupation précaire qui nous lie à la S.A.U et à la région Molenwest. Ce sont des petites choses qu'on corrige au niveau de l'infrastructure par cet avenant.

Je pense qu'il n'y aura pas de question. Je vous remercie.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

9. Propriétés Communales - Espace Bellevue - Malterie - Quai du Hainaut, 41-43 - Occupation de locaux aux 4èmes, 5èmes et 6èmes étages par l'asbl Art2work - Avenant n°1 à la convention d'occupation approuvée par le Conseil communal du 25 février 2015.

Gemeentelijke eigendommen - Bellevueruimte - Mouterij - Henegouwenkaai 41-43 - Bewoning van lokalen op de 4de, 5de en 6de verdiepingen door de vzw Art2work - Aanhangel nr. 1 van de door de Gemeenteraad op 25 februari 2015 goedgekeurde gebruiksovereenkomst.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une proposition que nous a faite, l'ASBL Art2Work, qui occupe plusieurs étages de l'espace Bellevue à l'ancienne malterie au Quai du Hainaut. Ils nous demandent de pouvoir élargir leur durée d'occupation afin de pouvoir bénéficier de d'avantage de soutien financier par des subsides et autres financements. Nous avons souhaité donner droit à leur demande.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

10. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale articles 234 § 2 et 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins. Gemeentelijke Eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 § 2 & 3 - Overheidsopdrachten - Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.

Mme la Présidente :

Il s'agit de communication en ce qui concerne les propriétés communales communication du collège.

11. Action Sociale - Marché public "Outsourcing du personnel médical " pour le centre de vaccination.

Sociale Actie - Overheidsopdracht "Uitbesteding van medisch personeel" voor het vaccinatiecentrum.

Mme la Présidente :

Nous avons parlé longuement de la situation Covid en début de conseil. Ici, le point qu'on vous propose, c'est un nouveau marché public pour aller chercher du personnel médical pour notre centre de vaccination.

Donc, vous savez, on a été chercher un subside de plus de 3 millions d'euros en région pour pouvoir ouvrir notre centre de vaccination. Eh bien, le bras armé de cette politique doit être forcément une recherche de personnel médical conformément aux lois sur les marchés publics et ceci y répond.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

C'était une question technique, c'était pour demander si c'était bien pour du personnel futur et non pas pour du personnel qui était déjà en place.

Mme la Présidente :

Je vous confirme que nous sommes toujours sur un ancien marché pour le personnel déjà en place.

M. Eylenbosch :

D'accord et ça ne va pas poser de problème au niveau juridique ?

Mme la Présidente :

Non, les deux marchés se succèdent. Il n'y a pas de souci, mais il faut l'approuver aujourd'hui. Mais il n'y a pas de souci pour l'instant.

M. Eylenbosch :

Ok c'était ça ma demande. Merci.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

12. Action Sociale - Marché se Services : Transport de Seniors et de Personnes à mobilité réduite vers les centres de vaccination.
Sociale Actie - Diensten opdracht : Vervoer van Senioren en personen met beperkte mobiliteit naar vaccinatiecentra.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

13. Action Sociale - Conseil Consultatif des aînés - Règlement d'Ordre intérieur.
Sociale Actie - Gemeentelijke advies voor senioren - Huishoudelijk Reglement.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Ouberri.

Mme l'Echevine Ouberri :

Ce point concerne le marché public de services pour le transport de seniors et de personnes à mobilité réduite vers notre centre de vaccination. Comme vous le savez, la stratégie de vaccination qui a été élaborée par la Cocom prévoit différentes phases de convocation. Ils ont commencé par les tranches de population les plus âgées, ce qui représente nos seniors, mais aussi des personnes à mobilité réduite. Comme vous le savez, notre centre a commencé le 15 mars 2021 et suit la stratégie imposée par la Cocom. La population de Molenbeek, actuellement concernée par la stratégie de vaccination étant âgée ou à mobilité difficile, le collège des bourgmestre et échevins avait décidé de mettre en place un call via la ligne Solidarité 1080, le 02 412 36 81 et au passage, je remercie le service et tant les bénévoles que les équipes, les différentes équipes qui se relayent à ce call center pour réceptionner l'appel des seniors et des personnes à mobilité réduite. Donc, on s'adresse essentiellement à des personnes aussi isolées qui ne peuvent pas trouver un moyen de transport à aller se faire vacciner.

Afin de garantir un service optimal et complet, sur base de l'article 234 alinéa 3 de la nouvelle loi communale conférant la compétence de passation des marchés publics de moins de 139.000€ au collège des bourgmestre et échevins, on a lancé la procédure de passation d'un marché public de services pour le transport, comme je l'ai dit, des seniors et des personnes à mobilité réduite, en date du 1er avril 2021. Cette procédure requiert, bien évidemment, votre aval, l'aval du conseil communal. Vous êtes informés de la décision qui est prise par le Collège. Grâce à ce marché public venant en support à d'autres moyens de transport mis en place, on peut aujourd'hui proposer le transport gratuitement à nos seniors et aux personnes à mobilité réduite.

On propose cela :

- via des transports, des services ou associations tiers tels que Taxibus, les Asbl, le CPAS, pour tous les usagers qui bénéficient d'une aide.
- il y a aussi le transport par des bénévoles qui utilisent leur véhicule propre ou par des agents communaux utilisant un véhicule communal.
- on a aussi le transport par la société de taxis qui a obtenu l'attribution du marché public.
- on a également l'octroi de chèques-taxi pour les personnes étant dans les conditions, cela permet d'utiliser le taxi pour aller vers le centre de vaccination.

Le transport de chaque personne est organisé, comme je l'ai dit, par le Call Center Solidarité 1080. Ce call center a vu le jour dès le premier confinement. Il a servi à toutes sortes d'aides demandées par nos citoyens et particulièrement par nos seniors et par les PMR. En

quoi ça consiste ? En gros, à assurer l'aller-retour, l'aller vers le centre de vaccination et le retour vers la maison.

C'est tout ce qui se fait jusqu'à présent, cela a beaucoup de succès, beaucoup de seniors sont contents parce qu'ils n'ont personne pour les conduire, ils se retournent vers nous pour pouvoir obtenir une aide.

Je ne sais pas s'il y a des questions.

Mme la Présidente :

Merci madame Ouberri, c'était très clair.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Je remercie l'échevine, c'est évidemment une très, très belle initiative.

Il y a une chose qui m'étonne un petit peu. C'est que d'une commune à l'autre, cette organisation diffère et certains usagers sont un peu perturbés et on se demande pourquoi la Région wallonne a pu l'organiser et pas la Région bruxelloise.

Une autre question que je me suis posée : est-ce que le service pourrait être utilisé par des personnes handicapées qui ont besoin d'un testing urgent, quelles que soient les raisons ?

Madame Ouberri a donné le numéro de téléphone. Je pense réellement qu'il y a encore beaucoup de personnes qui ne savent pas comment communiquer avec Solidarité 1080 et je n'ai pas de propositions pour le leur permettre mais je pense réellement qu'il y a encore un souci de ce côté-là. Je vous remercie beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

J'avais des questions et je voudrais faire part d'une expérience de ce matin.

D'abord, les questions :

- quelles sont les Asbl qui participent?
- est-ce qu'elles sont rémunérées pour leur participation?
- vous parlez de bénévoles, donc cela veut dire qu'il y a aussi des taxis qui eux sont payés, j'imagine, pour leurs trajets. Comment est-ce que vous gérez la différence entre ces différents types de structures?

Pas plus tard que ce matin, un monsieur a sonné au numéro et on lui a fait savoir que s'il n'était pas en chaise roulante, il n'était pas concerné par le système. Il a été accueilli avec beaucoup de gentillesse, la personne au téléphone était charmante, mais on lui a dit qu'il ne pouvait pas bénéficier du système. Je voudrais en savoir plus. Merci beaucoup,

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

Je me joins évidemment aux félicitations de ma collègue, madame Evraud, pour cette décision du Collège.

Juste une question : la Wallonie a débloqué un budget d'un million et demi d'euros pour soutenir ce genre d'initiatives, est-ce qu'on peut attendre quelque chose, un subside de la Région bruxelloise? Si oui, avez-vous une information sur un montant? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je vais peut-être être un petit peu sur le côté du sujet, mais ici, madame Ouberri, qui fait toujours un très bon travail dans ce cadre-là, et je l'en félicite parce que déjà au moment où nous avons travaillé ensemble au Logement Molenbeekois, elle était très dynamique pour trouver des idées, etc...mais ici je me pose aussi la question des personnes qui n'ont vraiment pas la possibilité de se déplacer, même avec une aide.

Est-ce que vous pouvez nous dire ce que vous avez pu organiser pour pouvoir effectuer leur vaccination en dehors du centre? Si ça relève de votre compétence ou bien si cela relève d'une compétence extra-communale? Merci.

Mme la Présidente :

Merci pour la question.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Un grand merci à madame Ouberri parce que, vraiment, c'est extrêmement bien organisé, c'est excellent de créer un call center.

Je voulais juste savoir : quand vous dites qu'on inclut effectivement des bénévoles et des agents bénévoles dans ce service de transport, je voulais savoir quelle est la place des jeunes molenbeekois et dans le but de créer plus de contacts intergénérationnels entre ces personnes, entre les plus âgés et les plus jeunes ?

La deuxième question : est-ce qu'il y a une forme d'accompagnement, de formation pour les transporteurs, surtout qui transportent des personnes à mobilité réduite ou difficile? Je suppose que dans certains cas l'accompagnement doit être différent. Est-ce que chaque transporteur est adapté à ce genre de situation? Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Effectivement, la crise de la Covid 19, c'est une crise sanitaire sans précédent. Je tiens à remercier le Collège pour toutes les actions qui ont été mises en place dès le début. On a été pionnier, on peut en être fier. Molenbeek, c'est le premier centre de dépistage en région bruxelloise, si je ne me trompe pas, c'est le test salivaire pour le personnel, pour les jeunes enfants, c'est aussi le call center. Et aujourd'hui, on nous propose quelque chose qui est très, très bien, c'est le transport des seniors et des personnes à mobilité réduite vers notre centre de vaccination.

Merci au collège et bravo à notre dynamique échevine de l'action sociale pour toutes les actions qui sont mises en place. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Juste pour apporter plus de précision quant à la notion de PMR.

Les PMR enveloppent toute une catégorie de personnes. Il ne s'agit pas que de personnes en chaise roulante, mais aussi de personnes déficientes visuelles, auditives, intellectuelles, des personnes obèses, des personnes qui sont petites de taille, des enfants en surpoids. Il faut vraiment tenir compte de toutes ces personnes. Merci, madame pour votre attention.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à madame Ouberri. Je vous laisse la parole pour les réponses et, si vous voulez, je peux peut-être répondre sur l'une ou l'autre question.

Mme la Présidente :

Oui, madame la bourgmestre, notamment celle sur la question du transport vers les centres de testing. Je pense que c'est madame Evraud qui a demandé cela, je ne saurais pas répondre parce que le cas de figure ne s'est pas posé.

Par rapport aux Asbl qui participent. Je propose, je ne les ai pas en mémoire, donc je propose d'envoyer une réponse écrite, de vous répondre par écrit, si vous êtes d'accord.

Par rapport à la chaise roulante. L'expérience qui aurait été vécue ce matin, je pense qu'il doit y avoir un malentendu parce que l'opérateur qui a obtenu le marché, il est justement équipé, il a des voitures adaptées aux chaises roulantes. Donc, je ne comprends pas très bien ce qui a pu se passer, je vais éclaircir la situation demain avec les services.

Mme Gilles-Goris :

Justement, il n'était pas en chaise roulante.

Mme Ouberri :

Quelle est sa situation alors ?

Mme Gilles-Goris :

C'est une personne âgée qui a de lourds problèmes de santé, qui a du mal à se déplacer, mais qui sait encore marcher, elle n'est pas en chaise roulante et on lui a dit qu'alors ce n'était pas pour elle.

Mme Ouberri :

C'est vrai que l'équipe a toute une panoplie de questions : est-ce que vous êtes dans un home? Est-ce que vous êtes en chaise roulante? Est-ce que vous pouvez vous déplacer? Est-ce que vous avez les chèques-taxi? Et par élimination, on essaie toujours de trouver une solution. Mais pour ce cas individuel et concret, je vous propose de revenir vers vous pour comprendre ce qui s'est passé parce que je n'étais pas au call center, j'étais dans mon bureau, donc je n'ai pas pu entendre la discussion.

Par rapport au budget. Je crois que c'est pour vous, madame la bourgmestre, parce que vous, grâce à vos connaissances et compétences, vous avez pu obtenir pas mal de sous pour aider notre belle commune. Vous êtes d'accord, bien sûr.

Par rapport aux personnes à mobilité réduite. Comme je l'ai dit, l'opérateur a des véhicules adaptés, tout est organisé.

Par rapport aux jeunes molenbeekois. Bien entendu, ils ont été inclus. D'ailleurs, l'un des premiers bénévoles est un jeune molenbeekois. Il vient via le 'pôle bénévoles' de la Maison des Cultures. Il est au call center. Dès qu'il y a un appel, il démarre au quart de tour pour aller chercher la personne à son domicile, la déposer au centre de vaccination et pareil pour le retour. Il sait exactement à quel moment il doit récupérer la personne, après la pause, après le vaccin, le temps prévu pour l'observation, cette personne on la redépose chez elle, devant sa maison. Il y a un briefing qui se fait.

Par rapport à comment transporter la personne en chaise roulante ou malvoyante ou malentendante, etc.... Les personnes sont briefées et les taxis, l'opérateur avec lequel on a conclu le marché, ce sont des habitués et ils ont les gestes nécessaires, ils savent quel chauffeur envoyer, quelle voiture envoyer, parce que le call center transmet des explications précises et les besoins de chaque personne.

Pour les PMR, merci monsieur Mahdaoui d'avoir précisé, j'y pensais, c'est vrai, parce que parfois on pense chaise roulante mais c'est clair qu'il y a toutes sortes d'handicaps.

Est-ce que j'ai aidé? Est-ce que j'ai oublié des questions à part celle à laquelle je voudrais que madame la bourgmestre réponde?

Mme la Présidente :

Je vais faire un deuxième tour alors.

Les jeunes ont été mobilisés au départ d'Imagine 1080 quand on a dû commencer l'opération.

En ce qui concerne la question de monsieur Eylenbosch sur les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. On a déjà certains médecins qui sont venus chercher des doses et qui les ont administrées à domicile mais ce n'est pas encore un large mouvement. Je pense que c'est quelque chose qui se déploiera plus massivement par après. Ce n'est pas encore la manière dont la Cocom souhaite qu'on travaille, mais ce sera prévu dans un autre temps.

En ce qui concerne la formation des transporteurs. Comme l'échevine l'a dit, on travaille avec un système différent en fonction des besoins des personnes. Si les personnes détectent au téléphone qu'elles ont un besoin particulier d'accompagnement, par exemple quelqu'un qui est malvoyant, quelqu'un qui est en chaise roulante, quelqu'un éventuellement qui va très lentement, que sais-je, on oriente alors vers un opérateur qui a la formation et on travaille ici avec Handicap. C'est un des opérateurs que vous validerez si vous validez notre marché ce soir, qui est un opérateur qui travaille exclusivement dans le domaine des personnes qui ont un handicap, tous ses chauffeurs sont formés spécifiquement pour ça.

En ce qui concerne l'idée d'emmener des personnes au centre de testing, madame Evraud, votre question je vais y répondre en parlant de l'aspect financier. Effectivement, la Région bruxelloise a prévu une grande somme financière pour faire face aux besoins des personnes pour se déplacer jusqu'aux centres de vaccination. Dès avant que l'arrêté ministériel qui prévoit les conditions pour utiliser ses finances ne sorte, nous avons déjà adressé une demande de financement à hauteur de 50.000€ environ pour notre politique de déplacements et je ne doute pas que nous aurons, vu l'importance de ce moment de la vaccination et la nécessité d'aller vite, je ne doute pas que nous soyons subsidiés par la Région pour cette politique. Cela signifie aussi, corollaire, que si nous voulions l'élargir à emmener des personnes au centre de testing, ça, je pense que cela nécessiterait un budget-propre au niveau communal. Je propose que le Collège s'empare de cette question. Elle n'est pas évidente pour moi, je pense qu'ici on fait un effort maximum pour la vaccination. Imaginer que pour le testing, qui va malheureusement probablement devoir perdurer dans le temps, on puisse faire le même type d'effort, ce n'est pas évident à mon avis, mais je propose qu'on s'empare de la question en collège. Et donc, je vous rassure simplement sur l'idée qu'effectivement, l'essentiel des masses budgétaires consacrées à cette politique proviendront de la région qui, je n'en doute pas, donnera droit à notre demande car notre système, je pense, est tout à fait organisé de manière conforme à ce que la Région demande en la matière.

Voilà ce que je voulais ajouter.

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

J'avais une question concernant ce que vous avez dit, à savoir que certains médecins viennent chercher des vaccins pour les administrer à domicile. Est-ce que c'est permis? Est-ce que c'est autorisé? Est-ce que cela peut être dit? Je suis un peu étonnée.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

J'ai entendu du ministre de la Santé qu'on attendait plus particulièrement le vaccin Johnson and Johnson pour permettre aux médecins d'aller chez les personnes. Est-ce que vous avez entendu quelque chose à ce sujet? Est-ce que cela sera communal ou régional?

Mme la Présidente :

Je vois que je vous ai lancé quelque chose et vous avez saisi la balle au bond, je vous en félicite tous les deux.

Effectivement, il nous est arrivé la semaine passée d'avoir un médecin qui a été autorisé à vacciner avec quelques doses à domicile. C'est en fait, comme je l'ai dit, pas du tout

la phase qui est en cours. Plus tard, comme l'a dit monsieur Duquesne avec raison, c'est le Johnson and Johnson qui est envisagé pour la vaccination à domicile. Je ne peux pas vous en dire plus à ce stade, nous suivons strictement les recommandations de la Cocom dans ce que nous faisons et je pense que cette vaccination des gens très éloignés de la vie sociale, puisqu'il faut imaginer que ce sont des personnes, évidemment, qui sont retranchées chez elles par nécessité, ce n'est pas quelque chose qu'elles choisissent, mais elles sont très éloignées je pense aujourd'hui à ne pas constituer le cœur de cible de la politique de vaccination régionale et fédérale. Voilà, je crois, comment il faut le comprendre. Je vous remercie.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

13. Action Sociale - Conseil Consultatif des aînés - Règlement d'Ordre intérieur. Sociale Actie - Gemeentelijke advies voor senioren - Huishoudelijk Reglement.

Mme la Présidente :

Madame Ouberri, je vais vous repasser la parole dans un instant puisque vous nous venez avec une modification au règlement d'ordre intérieur du Conseil consultatif des aînés.

Vous savez que Molenbeek est caractérisée par un grand nombre de jeunes mais aussi un grand nombre de personnes retraitées, plus âgées, des aînés, seniors, chacun aime l'un ou l'autre vocable, et nous avons un conseil consultatif des aînés fort actif. On vous propose une modification de son règlement d'ordre intérieur. Je laisse madame Ouberri vous la présenter.

Je donne la parole à madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Vous l'avez dit, un conseil consultatif des aînés très, très dynamique. On doit vous présenter le ROI, règlement d'ordre intérieur, pour l'adapter parce que celui qui a été créé à la base était calqué sur la Région wallonne et on devait absolument l'adapter.

Ce conseil le met à l'attention des autorités communales, des avis et des suggestions sur les thèmes qui concernent nos aînés, par exemple les transports, les logements, les maisons de repos, la sécurité, etc. Cette interaction nous permet de répondre aux besoins des aînés dans les actions menées par la commune, tout en encourageant la participation citoyenne des aînés, participation aux questions sociétales bien sûr. Le point qu'on soumet ce soir à l'approbation du conseil communal concerne plus précisément le ROI comme je l'ai dit dans notre CCCA en abrégé.

Pourquoi? Pour faire correspondre ce dernier à l'ordonnance bruxelloise du 27 juin 2017.

Celui-ci a été revu et adapté. Ce nouveau règlement d'ordre intérieur se borne à transposer l'ordonnance sans grandes innovations, de même qu'il ajoute des titres, des subdivisions, c'est pour clarifier et faciliter la lecture aussi et le cheminement du ORI, pour plus de clarté. Il y a quelques articles qui ne figuraient pas dans l'ordonnance régionale mais qui se trouvaient déjà dans le ROI antérieur, par exemple pour introduire plus de souplesse dans les procédures, mais qui ne changent en rien la philosophie du règlement. Je vous cite quelques articles. Vous avez peut-être pu les lire, c'est l'article 10, l'article 11, les articles 14 à

19, 21 à 31, l'article 32, les dispositions transitoires permettant de maintenir le statut actuel du bureau et des membres jusqu'à renouvellement du conseil communal. Notez que le bureau du CCCA est composé par quelques membres, il a eu la possibilité de poser toutes les questions. Avant de vous proposer cette modification on a eu un échange, verbal, écrit pour aboutir justement à ce qu'on puisse vous présenter ce soir ce règlement.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

C'est assez frustrant de devoir interpeller par visioconférence. On se réjouit du jour où on pourra se retrouver en vrai.

Vous pouvez bien imaginer que ce sujet me passionne. J'ai été un peu étonnée en lisant le nouveau ROI. Peut-être que vous pouvez dire à quel point, à vos yeux, le plus important a été changé ? En tout cas, en ce qui me concerne, il y a quand-même, au niveau de la philosophie, quelque chose qui a fondamentalement changé dans le sens où il est écrit dans le ROI maintenant que c'est le collège qui désigne les personnes qui peuvent, la liste des personnes qui vont pouvoir faire partie du conseil des aînés. Or, c'est un conseil qui était justement, quand nous l'avons créé, ce sont surtout les seniors qui l'ont créé après une année de processus, de réflexion, etc...de mise en place du ROI, c'était justement un conseil qui se voulait indépendant, tout en étant rattaché à la commune et tout en étant conseillé et aidé par la commune, mais avait son indépendance. Or, ici, on voit quand-même, d'ailleurs il y a des articles qui se contredisent un peu, on voit quand-même que sont membres de droit, la bourgmestre, l'échevine de l'action sociale, le président du CPAS, un membre du CPAS, donc on donne toute une place aux politiques qui ne l'avaient pas avant. Je m'interroge un petit peu par rapport à cela. Je trouve que c'est extrêmement important que les associations, surtout ce genre de conseil, puissent avoir leur indépendance et puissent, avec le soutien évidemment du politique, envisager une existence et des projets qui leur sont propres. C'est un peu la pointe de ce qui m'inquiète le plus dans ce que je vois au niveau des changements.

J'ai quelques questions plus concrètes :

- ils avaient à l'époque un local. Est-ce qu'aujourd'hui ils ont encore en local qui leur est attribué?
- il est inscrit dans l'ordre qu'il y a quelqu'un de l'action sociale qui aide pour faire tout ce qui est résumés, etc...en fin de session. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui accompagne le conseil des aînés pour le secrétariat?
- pouvez-vous nous dire peut-être quels sont les derniers, l'un ou l'autre projet, sur lesquels ils travaillent aujourd'hui? Ça pourrait aussi être intéressant.
- et est-ce qu'on pourrait prévoir une rencontre, plus tard évidemment, entre le conseil communal et le conseil des aînés?

Je vous remercie pour vos réponses et je n'hésiterai pas à rester très attentive sur la suite donnée à ce conseil des aînés qui, je pense, a vraiment, comme vous l'avez dit madame la bourgmestre, toute son importance dans notre commune. Merci.

Mme la Présidente :

Merci à vous, madame Goris,

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Si je comprends bien évidemment, ce soir on discute du ROI, pas forcément du contenu du conseil des aînés. C'est juste une modification. Je vais aller plutôt dans ce sens-là.

Premièrement. Quelles sont les grandes différences? Parce que, personnellement, je ne connais pas l'ancien ROI. Donc je voudrais vraiment savoir en deux, trois points quelles sont les différences à connaître.

Deuxième chose. Je voudrais avoir aussi une petite précision. Vous dites dans un des points favoriser les contacts intergénérationnels. Vu que nous parlons du conseil des aînés, quel est le lien qui pourrait être créé avec le conseil des jeunes? Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

J'ai aussi quelques questions :

- en ce qui concerne les membres, ce n'est pas très clair. Il y a cinq membres à titre individuel. Comment sont-ils nommés, par qui, comment, s'ils sont élus? Ce n'est pas clair.
 - il y a quatre membres d'organisations compétentes, de quelles organisations s'agit-il?
 - comment vont-ils prendre contact avec les aînés ? Connaître leurs problèmes, quelle est leur façon de faire ?
 - est-ce qu'il y a des conséquences budgétaires?
 - comment le conseil communal va-t-il pouvoir exercer son rôle de contrôle? Est-ce qu'il y a des rapports annuels ou quelque chose de ce genre?
- Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci, mais d'après ce qu'on nous a présenté, madame Ouberri et ses services, au collège, j'avais retenu que c'étaient vraiment des modifications en lien avec l'ordonnance régionale et qu'on n'avait pas de grande marge de manœuvre. Madame Ouberri, je vous laisse répondre aux questions précises.

Mme l'échevine Ouberri :

C'est exactement ça. Ce sont des modifications qui sont liées uniquement à l'ordonnance, c'est clarifier le texte, c'est séparer les rubriques, c'est juste technique, mais fondamentalement, il n'y a absolument rien d'innovant.

Par rapport à la désignation. Madame Goris, quand vous avez mis le conseil des aînés en place, l'échevine de l'action sociale était présente aux réunions, le chef de service, c'était Jean-Louis DE GREEF à l'époque, qui est maintenant à la retraite et que je remercie pour son accompagnement, il n'était pas toujours présent, mais parfois, en tout cas quand j'y étais, il venait parfois peut-être parce que j'étais nouvelle, je n'en sais rien. Et puis, on a madame Mulanga qui suit de près, vraiment, elle a un temps-plein pour suivre, c'est le secrétariat, c'est le PV, c'est la mise en page et la création d'affiches quand il y a des activités, c'est organiser l'assemblée générale annuelle, c'est un accompagnement vraiment investi.

Par rapport aux locaux. Actuellement, les réunions se font rue de Geneffe parce qu'il y a quand-même des travaux aussi au Karreveld où ils avaient un local. Leurs réunions se passent principalement au service jeunesse, x jours, tant pour le bureau que pour les commissions.

Au niveau du budget. On leur accorde un budget de fonctionnement.

Par rapport au contenu en tant que tel, par rapport à ce qu'ils font, le rapport etc... Ils sont demandeurs, justement, pour qu'on leur organise une rencontre avec le conseil communal pour venir nous présenter, dire qui ils sont, comment ils travaillent, ce qu'ils ont fait jusqu'à présent, leur rôle etc... On va fixer à un moment ou un autre, ils m'ont demandé d'attendre le mois de mai, peut-être, mais ça a à voir maintenant avec le comment on va organiser cela pour qu'ils viennent vraiment présenter leurs activités et poser toutes les questions qu'on devrait poser. En tout cas, c'est un bel outil, franchement, de démocratie.

Mme la Présidente :

Merci madame Ouberri.

Le dernier mot aux conseillers. Madame Goris, trois minutes pour la réplique.

Mme Gilles-Goris :

Je repose à nouveau ma question par rapport au choix qui va se faire pour que cette assemblée puisse être élue démocratiquement.

Comment est-ce que cela se passait? Les personnes qui avaient envie de rejoindre le conseil des aînés ont envoyé une lettre de demande et c'était regardé par le bureau du conseil des aînés et c'étaient eux qui, en lien avec les personnes, voyaient si oui ou non il était opportun que cette personne rejoigne le conseil des aînés mais je n'ai pas entendu que quelqu'un ait jamais été refusé pour pouvoir y participer. Cela m'inquiète beaucoup de savoir que finalement, ce ne seront plus eux qui auront la main pour le faire. Je me permets de répondre par rapport à l'intergénérationnel, avant le Covid, on a eu des activités avec des enfants, des activités culturelles, des activités sportives, des stages. Par contre, c'est comme ça qu'il y avait tout un lien intergénérationnel qui était construit. Par exemple, ils avaient été voir la pièce Djihad ensemble avec des jeunes etc. Donc ce sont effectivement des commissions qui sont extrêmement actives et qui apportent vraiment un réel plus au niveau communal. Et je plaide pour que ce conseil des aînés reste autonome, dans la mesure du possible, pour pouvoir rester un organe non phagocyté par la politique, je suis sûr que vous entendrez cet appel. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Oui, moi, j'entends que monsieur Vancauwenberge nous dit qu'on ne contrôle pas assez et vous nous dites qu'on contrôle trop. J'ai l'impression que vu que le conseil des aînés lui-même entend cette modification de manière positive, c'est qu'on est quelque part dans le bon. Alors, monsieur Vancauwenberge et puis Monsieur Sumlu.

M. Vancauwenberge :

Oui, je ne sais pas si j'ai tout bien compris parce que le son n'était pas très bon, mais au niveau des membres qui seront là dans l'avenir, je n'ai pas entendu de réponse, il me semble. Et puis, mon point, c'est le contrôle par le conseil communal. Je pense que Mme Goris, elle parlait de contrôle par le collège, mais on parle du conseil communal. Est ce qu'il y

a des rapports annuels ou quelque chose comme ça? Voilà, je ne pense pas qu'on a répondu à cette question.

M. Sumlu :

Merci beaucoup madame Ouberri, de faire la proposition en disant qu'elle était favorable à la rencontre du conseil des aînés et le conseil communal. Donc, effectivement, c'est une très bonne chose. Premièrement, j'ai bien compris et j'ai bien apprécié. Mme Goris a donné quelques exemples aussi concernant les liens qu'il peut y avoir avec les contacts intergénérationnels, mais le son était tellement mauvais, vraiment, je n'ai pas tout entendu. Je suis vraiment désolé si j'ai raté quelque chose, mais je voudrais juste moi avoir une petite réponse à ma question qui était quelles seront les liens entre le conseil des aînés et les conseils des jeunes pour le contact intergénérationnel? C'est juste quelque chose de précis. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Bien, je remercie tous les conseillers. Je ne sais pas si Mme Ouberri, qui a déjà largement présenté et répondu veut encore prendre la parole, mais sinon, on est reparti pour un tour. Par ailleurs, je note l'intérêt des conseillers pour ce sujet. Il serait peut-être judicieux, effectivement, qu'on puisse retravailler ensemble dans le futur. Et j'entends la volonté de Mme Goris que ça se passe plutôt en présentiel. Madame Ouberri, ça vous va ?

Mme l'échevine Ouberri :

Oui, très bien. Je dirais juste pour le surplus d'explication, attendons de les rencontrer. Ils étaient en demande. Je leur avais promis. D'ailleurs, je vous en avais parlé, madame la bourgmestre, vous avez trouvé l'idée excellente et donc, à cause du Covid, on n'a pas pu le faire. Ils me disent d'attendre le mois de mai pour voir un peu comment est-ce qu'on peut faire? Et donc, voilà. Est-ce qu'on l'organise en sections réunies? Dans quelle forme? Ça, c'est à voir plus tard et on aura toutes les réponses. Sinon, au niveau du fonctionnement, on n'a rien changé depuis votre départ, Mme Goris, peut-être qu'il y a une mauvaise compréhension, une mauvaise tournure de phrase. Je n'en sais rien. Mais non, ils ont tout à fait leur autonomie, leurs activités. On n'intervient pas là-dedans. On les accompagne dans la réalisation d'affiches, dans les annonces, dans la publication, dans l'envoi des courriers. Exactement comme vous, à l'époque.

Mme Gilles Goris :

Eh bien, je m'en réjouis, pas tellement de faire ce que moi j'ai fait, mais qu'ils puissent être autonome. C'était ça, mon point, c'est que j'étais inquiète par rapport au point exprimé, par rapport à l'autonomie. C'est tout ce que je demande, c'est qu'ils puissent rester autonome et continuer à fonctionner en bon lien avec la commune et avec le soutien de tous. Voilà si certains conseillers communaux veulent des informations hors conseil communal. Moi, je suis disponible. Merci madame le bourgmestre,

Mme la Présidente :

Merci, je vous en prie, madame Goris, merci à vous. Alors on reste toujours chez Madame Ouberri avec le règlement concernant les chèques taxis.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 27 votes positifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 27 positieve stemmen, 6 onthoudingen.

14. Action Sociale - Règlement Chèques Taxis - Modification. Sociale Actie - Reglement Taxi-cheques - Wijzejing.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme l'échevine Ouberri :

Alors, on était sur la modification du règlement des chèques taxis et je disais donc que depuis de nombreuses années, par le biais du service de l'action sociale, notre commune octroie des chèques taxis, tant communaux que régionaux, donc, aux habitants de la commune qui se trouvent dans une situation de déplacement difficile, donc de mobilité très difficile. Donc, le règlement relatif aux chèques taxis communaux et régionaux date de 2017, par décision du conseil communal du 25 janvier. Et donc déjà, Jean-Louis DE GREEF, qui était le chef de service à ce moment quand je suis arrivée, il a commencé à travailler sur ces modifications-là et donc madame Barco, que je remercie au passage, a continué le travail. Et voilà, qu'est-ce qu'on a mis? C'est qu'il y a des mentions qui sont inutiles, qu'il faut supprimer, notamment l'octroi et la distribution uniquement annuelle. Ici, on voudrait distribuer sur demande. Par exemple, il y a des moments clés où on invite les personnes à venir retirer leurs chèques taxi, mais parfois, on a des demandes en cours d'année pour des situations difficiles, des besoins extrêmement, extrêmement urgents pour la personne. Donc là, on passe. Si la personne n'est pas dans les conditions, on passe au collège via dérogation. Sinon, on propose aussi de supprimer de la liste. Par exemple, si par exemple, la personne ne retire pas son chèque, on voudrait quand même les maintenir sur la liste et ne pas les supprimer parce qu'ils ne sont pas venus. On vérifie pourquoi ils sont venus. Qu'est ce qui s'est passé ou des choses comme ça? Parfois, la personne a été simplement dans un home et n'a plus besoin de chaque taxi. On vérifie aussi. Comme je l'ai dit, les possibilités de dérogation prévues sur base d'une demande motivée qui est faite au collège et sur base d'un rapport social aussi. Et puis aussi, on sépare les catégories de refus d'octroi et les voies de recours. Par exemple, dans le règlement actuel, on a mis un refus et les voies de recours en même temps. Donc, on a juste séparé pour plus de clarté. On a également supprimé la mention de libre appréciation des chauffeurs pour accepter ou non les chèques taxis comme mode de paiement. Parce que pour nous, cette mention n'avait rien à faire dans un règlement communal. Et donc, notez aussi que cette année, aucun chaque taxi régional n'a été attribué faute de signature de convention avec la Région. Souvenez-vous que nous avons fait un effort pour maintenir les chèques taxis parce que la Région ne donnait pas des chèques taxis. Et donc voilà, je voudrais quand même le souligner. Mais il y a une lumière, donc une procédure en cours. Et peut-être, on espère que la prochaine fois, on reviendra avec une convention et un octroi de subsides à nouveau par la Région.

Mme la Présidente :

Merci madame Ouberri.

C'était vraiment une volonté politique forte dans l'élaboration du dernier budget, on a dû prendre cette décision, alors même qu'on coupait toute une série d'autres budgets. C'est une volonté d'être vraiment au plus près des besoins des seniors en fragilité. C'est très bien.

Mr. Vancauwenberge :

Moi, j'ai une petite question est ce que le marché est ouvert, à Uber? Vous connaissez le grand débat actuellement? La concurrence déloyale de Uber? Est-ce que ces chèques peuvent aussi être utilisés pour les taxis Uber ?

Mme la Présidente :

Très bonne question.

Je donne la parole à Madame Kalimbiriro.

Mme Kalimbiriro :

Je voulais juste savoir s'il est prévu que les personnes ou la personne qui sollicitent un chèque taxi puissent se faire accompagner par une tierce personne. Voilà, c'est ça ma question.

Mme l'échevine Ouberri :

Une fois que la personne commande son taxi, elle peut se faire accompagner d'une autre personne. C'est sûr, on n'a pas de contrôle là-dessus. D'accord par rapport à Uber, moi, je pense que nous, on dit quand on donne les chèques taxis, les chèques taxis aux utilisateurs bénéficiaires, la seule recommandation qu'on dit, c'est que voilà quand vous appelez un taxi, vous précisez qu'il s'agit bien de chèques taxis parce qu'alors, l'opérateur peut accepter ou refuser. Maintenant, la question précise par rapport à Uber. Là, je dois. J'avoue que je n'y ai pas pensé du tout. Mais je veux bien rechercher des informations plus complètes. Mais pour moi, il est hors de question, bien sûr. Alors je ne sais pas, vu la philosophie hyper commerciale d'Uber, qu'est-ce qui vous attend? Trois mois pour se faire ramasser tous les chèques taxis et venir les présenter à la commune pour se faire rembourser ça? J'ai un grand doute et c'est tant mieux. Qu'ils viennent chez nous quand on utilise les opérateurs habituels du service taxi, qui est quand même d'utilité publique.

Mme la Présidente :

Par rapport à Uber, il n'y a pas à priori de mention qui concerne ce type de fonctionnement dans le règlement qui vous est proposé. Il faudrait donc imaginer a priori, que si quelqu'un qui utilise ce profil comme chauffeur de cette sorte, accepte un chèque taxi, il pourrait l'utiliser. Cela étant, je pense que c'est une très bonne question. Est-ce qu'on a une urgence à voir approuvé ce point, Mme Ouberri ?

Mme l'échevine Ouberri :

Non c'était juste pour être en conformité, mais il n'y a pas d'urgence, on peut le passer au conseil suivant.

Mme la Présidente :

Ben, je vous propose qu'on se penche sur la question d'Uber, parce qu'effectivement, elle est très, très bien et je n'ai pas de sécurité de réponse. Ok, alors on le retire et on vous le représentera avec une sécurité par rapport à cet aspect.

Le point est reporté.

Het punt wordt verdaagd.

15. Action Sociale - Modification du règlement de Télé Assistance. Sociale Actie - Wijziging van het reglement van Tele Hulp.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme l'échevine Ouberri :

C'est une centrale de service d'aide à domicile. C'est ce qu'on appelle la CSD, donc depuis de nombreuses années, notre administration par le biais de l'action sociale, met à disposition des personnes seules et en difficultés un service d'aide à domicile. Jusqu'à aujourd'hui, ce service d'aide à domicile se base sur un règlement qui date de 1991. Plus précisément le 13 juin 1991, et donc une mise à jour, d'après les services, s'avérait plus que nécessaire et donc le nouveau règlement, ici le CSD se borne à assurer une structure pour plus de clarté et de cohérence, notamment. On a ajouté une numérotation via des articles, en ajoutant des titres et des subdivisions. Cette technique a mentionné le départ en euro, alors, comme dans le règlement actuel, il est en francs belges, faire correspondre le texte du règlement en français et en néerlandais. Car les textes comprenaient malheureusement de nombreuses incohérences et discordances. Donc, on a supprimé les redondances. Et donc aussi en adaptant les coordonnées des différents intervenants à la situation actuelle. Je pense avoir fait le tour.

Mme la Présidente :

Cette fois, j'ai 3 inscrits ou plutôt 2 inscrites : Mme Evraud et Mme Goris.

Mme Evraud :

En fait, il y a un point climat qui m'a un petit peu chagriné dans le règlement, c'est le fait qu'on n'autorise pas la télésurveillance dans les résidences et homes dans la mesure où, vu les exigences au niveau du personnel qui n'ont absolument pas le temps de passer continuellement dans les chambres, on peut très bien tomber dans une chambre où on peut très bien rester longtemps par terre. J'ai connu un cas dramatique comme ça, donc, et en plus, je vous signale que certaines télésurveillances acceptent que ça fonctionne aussi dans les résidences et homes. Donc, j'attire votre attention sur le sujet, je vous remercie.

Mme Gilles Goris :

Merci madame la présidente. Je sais que certains appareils devenaient obsolètes. Est-ce que la commune a investi dans de nouveaux appareils de télésurveillance? Est-ce que c'est toujours les anciens pour lesquels il fallait absolument une connexion Proximus pour qu'elles fonctionnent? Est-ce que quelque chose a été fait au niveau des achats par rapport à ce point-là aussi? Sinon, évidemment, c'est un système important qu'il faut soutenir. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, madame Goris.

Je donne la parole à Monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Ce fameux système, j'ai cru comprendre que dans certains homes et certains services publics, que les gens avaient la possibilité justement que ces personnes isolées puissent être connectées avec les gens à l'extérieur uniquement en termes de sécurité. Mais justement, c'est aussi en rapport avec la question Madame Goris. Ce qui le nouveau, c'est qu'il y a des nouveaux systèmes. Il y a une mise à jour du matériel d'occasion en plus de la mise à jour de la réglementation. Je vous remercie.

Mme l'échevine Ouberri :

Par rapport à la question de Mme Evraud, donc Dany, je ne sais pas répondre comme ça, c'est tout un travail. Si les opérateurs extérieurs peuvent intervenir dans un home, ce que le home va accepter. Il va falloir se parler et voir comment est-ce qu'on peut étendre ce service vers des extérieurs. Parce que imaginez à minuit, on appel. Et qu'est ce qui se passe? Est ce qu'on va ouvrir la porte? Qu'est ce qui va se passer? Qui va soigner? Qui va porter secours? Donc, il y a plein de questions auxquelles je ne maîtrise pas pour répondre et donc il va falloir qu'on se penche là-dessus. Si vous voulez, on peut se voir et on peut travailler là-dessus pour faire avancer les choses. Parce que je pense que c'est très intéressant.

Alors par rapport aux appareils, les services me disent qu'au fur et à mesure, ils changent parce que c'est vrai que c'est des appareils obsolètes par moments. Mais je ne saurais pas vous dire, si tous les appareils mis en service ont été changés ou pas. Ça, je pourrai vous renseigner plus tard par écrit si vous voulez bien, parce que je n'ai pas, je n'ai pas la réponse exacte. Est-ce que tous les appareils ont été changés ou pas? Combien y restent? Qu'est-ce qu'on doit encore faire? Mais je sais que les services sont attentifs à ça.

Mme Evraud :

Oui, ce sera très court. En fait, je suppose que c'est aussi en cascade. Donc, si on met la première personne appelée, la personne du home, la responsable du home et le téléphone de nuit, c'est évidemment d'abord le home qui est prévenu, et puis, la famille ou les amis qui ont été mis dans la suite de la cascade, ça ne pose pas un très gros problème, mais je me tiens à votre disposition si je peux vous donner un coup de main bien volontiers.

Mme la Présidente :

Merci, merci beaucoup, Mme Evraud.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

**16. Économat - Leasing de véhicules pour l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean - 2021-2026 - Approbation des conditions et du mode de passation.
Economaat - Autoleasing voor het gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek 2021-2026 - Goedkeuring voorwaarden en gunningswijze.**

Mme la Présidente :

Alors, je vous propose de passer à un autre sujet. Alors, il s'agit du leasing de véhicules par notre administration communale. C'est un point qui dépend de l'échevin Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Oh, je peux faire une petite présentation rapide. C'est un classique, donc on fait ça habituellement. Ici, on doit faire le renouvellement de onze véhicules. Mais c'est aussi. Vous savez, les normes de basses émissions de CO2 et ainsi de suite. Donc, on doit se conformer à ces normes-là. Chaque fois que maintenant, on change de véhicule de leasing, on reprend des véhicules qui seront bien aux normes. Rien de bien particulier. Il y a des fourgons de véhicules électriques, des camionnettes. J'écoute vos questions si besoin.

M. Daif :

Combien de voitures électriques ?

Mme Evraud :

J'aurais bien voulu savoir, mais je pense que la réponse ne sera pas donnée aujourd'hui, ce qu'aura coûté la zone basse émission à la commune.

Mme la Présidente :

Je pense que ça dépasse largement le cadre de la présentation du point, mais on peut poser cette question en question écrite pour qu'il y ait une vraie réponse approfondie avec les recherches nécessaires par les services

M. l'échevin Van Leeckwyck :

En effet, donc, pour le moment, dans ce cas-ci, on a commandé trois véhicules full électrique. Mais comme je m'occupe de finances, on le coût des véhicules m'intéresse. Mais je ne suis pas celui qui s'occupe effectivement des véhicules. Si vous voulez, je peux me renseigner s'il n'y en a pas d'autres, mais dans la commande, ici, il y en a 3. Ce n'est pas impossible qu'il y en ait d'autres. Je vais me renseigner là-dessus.

Et en effet, la question de Mme Evraud, là où là aussi, justement, comme je viens dire bah moi, je m'occupe de finances, pas vraiment des véhicules. Mais comme ça m'intéresse, comme le coût, je me suis renseigné pour le montant, mais je ne l'ai pas encore reçu. En effet, vous savez qu'avec le Covid, ce n'est pas toujours facile pour le personnel de pouvoir répondre rapidement à toutes les questions. Donc, je vais me renseigner, mais c'est certain que nous allons devoir changer quasi toute la flotte de véhicules. Il y en a qui doivent déjà être opérationnels ici début 2022. En 2025, on devra changer toute la flotte. Évidemment, comme vous dites, aura un coût, mais on y a un moment. On doit, comme un certain moment le leasing vient à terme. Donc, je vais me renseigner pour avoir justement un montant assez exact entre ce que le coût exact dû à cette zone. Il faut bien se dire aussi qu'évidemment, on sait que pas mal de personnes qui ont des véhicules anciens sont mécontents et c'est tout à fait normal. Mais c'est aussi pour améliorer la santé des gens. Donc, les coûts que cela pourrait engendrer, ça peut aussi diminuer les coûts de centre de soins de santé. Voilà.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

**17. Economat - Nouvelle loi communale article 234 par. 3 et 4 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Economaat - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 par. 3 en 4 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

Mme la Présidente :

Voilà, il s'agit d'une prise de connaissance des décisions du collège.

**18. Communication - Octroi de subsides pour un projet ponctuel à "AFD International Belgium" asbl - Prise de connaissance.
Communicatie - Toekenning voor een gericht project aan "AFD International Belgium" vzw - Kennisname.**

Mme la Présidente :

Nous vous proposons d'octroyer à Mourad Boucif et à l'AFD International Belgium. Mourad, on ne le présente plus, un Molenbeekois de souche, grand réalisateur en Belgique, multiplement primé et reconnu. Vous le connaissez, c'est notamment La couleur du sacrifice, Les hommes d'argile, film extraordinaire et j'en profite pour annoncer aux membres de ce conseil qui ne le savent pas, que Monsieur Elkarouti est décédé hier.

On souhaite vous proposer d'octroyer 1500 euros à Mourad Boucif pour le montage de son film qui s'appelle La tentation d'exister. Et vous savez qu'il travaille de manière globale sur la condition humaine par toutes les lunettes, si je puis me permettre l'expression et ici, il va dans une réflexion collective là-dessus, notamment pour ce qui est des partenaires molenbeekois avec le Royal Centre d'activités sous-marines de Molenbeek, avec notre piscine et la Cens Académie. C'est un projet, en fait, Molenbeek-Charleroi, il travaille avec les partenaires de Charleroi, la Ville de Charleroi, la province du Hainaut et des ASBL de Charleroi ainsi que la police de Charleroi. Voilà. Le but, c'est qu'il puisse emmener son film à Cannes. Je pense qu'en terme d'image pour notre commune, c'est intéressant de les soutenir. Je ne sais pas s'il y a des questions sur ce sujet.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 vote négatif.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 negatieve stem.

19. Secrétariat communal - Motion déposée par Madame Addi, conseillère communale PTB*PVDA, relative aux travailleuses et aux travailleurs menacés de licenciements dans les maisons de repos et de soins. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door mevrouw Addi, gemeenteraadslid van PTB*PVDA, over werknemers die met ontslag bedreigd worden in rust- en verzorgingstehuizen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Alors du coup, en point 19, nous avons inscrit la motion déposée par Mme Addi relative aux travailleuses et aux travailleurs menacés de licenciement dans les maisons de repos et de soins. Alors, je dois vous dire que avec le concours du secrétaire communal, j'ai relu notre règlement d'ordre intérieur et au regard de la motion telle qu'elle est déposée, je pense vous proposer de la considérer comme n'étant pas de compétence communale, car en réalité, elle n'a vraiment pas vocation à être particulière au territoire molenbeekois et à appeler une quelconque action de la part de la commune. Donc, au regard de l'article 19 du ROI et en particulier de son paragraphe qui se réfère à l'article 117 de la nouvelle loi communale, je vous propose de ne pas débattre de ce sujet qui n'est pas de compétence communale.

Alors, je vois que madame Addi, j'ai envie de dire sans surprise, ne semble pas partager mon opinion. Alors madame Addi, allez-y!

Mme Addi :

Je suis un peu étonnée parce que un des points concernait le CPAS et je pense que c'est une compétence communale. Donc je ne vois pas pourquoi est-ce que la motion ne pourrait pas être discutée?

Après, on peut débattre si oui ou non on est d'accord avec cette motion, mais je ne vois pas en quoi est-ce elle peut être supprimée de l'ordre du jour. Et je pense que ce n'est pas la première fois qu'on demande, dans le cadre d'une motion, à ce que la commune agisse au niveau, où mettre la pression sur le Fédéral ou la Région. Donc, oui, j'ai du mal à comprendre cette décision.

Mme la Bourgmestre :

Mais ici, par rapport au CPAS, je pense que vous avez maintenant des représentants au Conseil de l'action sociale. Donc, si vous voulez initier quelque chose de ce côté-là, vous vous en êtes tout à fait libre. Mais ça, c'est l'analyse que moi, je propose, par rapport à votre texte aujourd'hui.

Je vais peut-être demander aux chefs de groupe et à eux seuls, de se prononcer sur cette question s'ils le souhaitent. Parce que, évidemment, l'idée n'est pas de faire le débat pour ne pas faire le débat. Ça n'est pas logique.

Alors Mr. Duquesne, vous avez la parole.

M. Duquesne :

Merci madame la présidente. On vous rejoint dans votre analyse, ce n'est pas de la compétence du conseil communal. Je voulais juste profiter de l'occasion pour faire passer un message parce que les maisons de repos subissent la crise de plein fouet, avec notamment une grande méfiance du public. Je voulais simplement faire passer le message que ça change. Les chiffres actuels, peut-être vous pourrez en parler, montrent que les hospitalisations du Covid ne concernent quasi plus les maisons de repos et que nos citoyens peuvent reconsidérer cette possibilité sans crainte. C'est tout ce que je voulais passer.

Mme la Bourgmestre :

Tout à fait, et c'est un signe que la vaccination fonctionne de manière évidente.

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Et comme on avait dit, on allait voir, on n'allait pas faire le débat maintenant, je ne vais pas faire comme mon collègue du MR et prendre la parole et de parler de maisons de repos. Mais si effectivement, ça concerne bien la motion en question, mais si mes souvenirs sont bons, on en a déjà déposé des motions de différents groupes aussi, je pense la majorité sur des sujets qui étaient hors compétence communale. C'est déjà arrivé, effectivement. Ici, l'idée n'est pas de débattre, mais de mettre un peu en premier plan cette question-là. Donc, c'est juste dans ce sens-là. Si maintenant, vous dites qu'effectivement, ça rentre pas dans les compétences de la voie communale, soyons d'accord, que pour les prochaines motions qui pourront aussi déposées par la majorité ou par d'autres partis d'opposition qui ne rentrent pas dans les compétences communales, ce sera directement rejeté. Si vous nous confirmez que c'est le cas, à ce moment-là, effectivement, ce soir, nous ne discuterons pas de cette motion.

Mme la Bourgmestre :

Merci, mais je pense que c'est aux conseillers communaux à pouvoir décider si c'est de leur compétence ou pas. Et donc, moi, je vous fais cette proposition de mon analyse. Ensuite, libre au conseil de décider s'il valide cette analyse ou pas. Donc, je ne peux pas m'engager sur ce qui se passerait pour d'autres sujets. Évidemment, ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Alors, monsieur Vancauwenberge et Monsieur Boufraquech.

M. Vancauwenberge :

Non, c'est une première quand même dans une commune. Donc, ça concerne des habitants de la commune. Ça concerne du personnel qui travaille à Molenbeek et on ne peut pas se prononcer en solidarité avec eux. Franchement, c'est assez fort quand même ce que vous faites là. Il y a eu déjà plein de motions de solidarité avec des mouvements un peu partout dans le monde et ici, avec vos habitants, avec votre personnel, les travailleurs dans votre commune, là, vous refusez la solidarité, vous refusez de les soutenir. C'est incroyable, vous faites très fort, là !.

M. Boufraquech :

Merci madame la présidente. Alors oui, on vous suit dans votre proposition. Nous pensons effectivement, pour le groupe PS-SP.A, que cette motion n'est pas d'ordre communal. Je vous remercie.

Mme la Bourgmestre :

Je donne la parole à M. Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

La nouvelle loi communale entérine le fait que le conseil communal peut décider de discuter ou pas d'un point qui est mis à l'ordre du jour. Donc, le fait que vous fassiez la proposition de ne pas le discuter, est tout à fait légitime. Après, la personne qui entre le point fait sa défense et le conseil décide lors d'un vote. Donc moi, ce que je vous propose, le bourgmestre, c'est de passer au vote sur le fait de discuter ou ne pas discuter. Le point après que madame Addi ait bien confirmé et expliqué les raisons de l'introduction de son point. Merci.

Mme la Bourgmestre :

C'est exactement ce vers quoi se dirige si on n'a pas une unanimité dans le sens de ma proposition. Vous avez tout-à-fait compris.

Je donne la parole à Mme Goris.

Mme Gilles Goris :

Là, je voulais simplement aller dans le sens de ce qu'a dit M. Eylenbosch. Je me souviens que nous avons voté une motion concernant la Palestine qui n'est quand même pas tout à fait située dans le territoire de notre commune. Mais je propose qu'on aille au vote. Merci beaucoup,

Mme la Bourgmestre :

Je donne la parole à Madame Addi.

Mme Addi :

Même franchement, je suis vraiment choquée. J'ai l'impression de subir vraiment une forme de censure parce qu'effectivement, on a un milliard d'exemples où on a discuté de sujets qui concernaient les Molenbeekois et qui dépassaient le cadre de la commune, et aujourd'hui, on décide de refuser de parler de ça alors que le point a été accepté à l'ordre du jour. On aurait dû en parler en amont et prendre cette décision avant de me mettre devant le fait accompli. Et je trouve ça vraiment très scandaleux. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas en parler alors que ça concerne effectivement des résidents de maisons de repos de la commune. Ça concerne des travailleurs de la commune. Ça concerne le CPAS de Molenbeek et je ne vois pas pourquoi la commune ne pourrait pas prendre une décision de soutenir les travailleurs de sa commune, de soutenir les résidents de sa commune? Vraiment, je ne comprends pas cette décision.

Mme la Bourgmestre :

Alors, je vous propose, pour ce qui est de votre quatrième point qui concerne le CPAS, effectivement, d'en discuter au conseil de l'aide sociale. C'est le bon endroit et je vais proposer au vote l'idée qu'il ne s'agit pas d'un texte de compétence communale. Alors ça signifie que ceux qui votent pour ma proposition décident que ce n'est pas de compétence communale de discuter de ce que les maisons de repos privées font en ce moment. Je pense qu'effectivement, ce n'est pas de compétence communale. Donc, soit vous me suivez, et vous votez oui ou vous souhaitez qu'on aborde ce point et vous votez non.

Madame Goris souhaite justifier son abstention.

Mme Gilles Goris :

Je suis un peu embêtée, le fait que la majorité puisse décider que les motions peuvent être ou non faites, en tout cas votées au conseil communal parce que ça veut dire que toute personne, toute motion qui ne conviendrait pas ou qui n'irait pas dans le sens de, pourrait être automatiquement rejetée si la majorité le décide. Je trouve que ça nuit un peu au débat, donc je le regrette parce que je trouve qu'on a des décisions que nous avons prises dans les années précédentes, même avec vous, qui concernent des sujets qui n'étaient pas communaux, mais qui étaient quand même intéressants à soumettre au débat.

Mme la Bourgmestre :

J'ai très envie de répondre à ce que vous dites parce qu'il y a beaucoup de choses dans ce que vous dites. Tout d'abord, nous sommes tenus par la nouvelle loi communale et ceci va dans tous les sens. Ça signifie que nous sommes tenus et donc quelqu'un qui jugerait que le choix qui est fait ne correspond pas à l'esprit de la nouvelle loi communale pourrait se plaindre à la tutelle de ce qu'on ne respecte pas la nouvelle loi communale et donc cela signifie qu'il y a une instance de recours par rapport à ce que nous déciderons. D'autre part, je veux revenir sur l'esprit de ce qu'est une motion. Une motion est un signal fort de la commune vis à vis de l'extérieur sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur. Et donc, il est tout à fait normal que le conseil communal puisse décider ou non de s'orienter vers un débat qui est stricto sensu dans ses compétences ou qui ne l'est pas, protégé par l'idée que si elle décidait de, le conseil décidait, majorité contre opposition, de ne pas aborder un sujet qui est manifestement d'intérêt communal, eh bien, il y aurait recours à la tutelle. Et donc, la nouvelle loi communale nous protège de l'écueil que vous craignez, je pense. Et par contre, nous redonnons son plein sens à ce que doit être une motion lorsque nous décidons ou pas de nous engager dans un débat qui ne concerne pas directement nos compétences. Je pense que c'est comme ça qu'il faut l'entendre.

Est ce qu'il y a des conseillers qui souhaitent se distancer de l'avis émis par leur chef de groupe?

M. Vancauwenberge :

Moi, je vous demande un vote nominatif.

Mme la Bourgmestre :

Vous voulez un vote nominatif sur ce point? Pas de souci, on peut le faire. Il n'y a pas de problème. Je vous avoue que je suis un peu sceptique du fait qu'on prenne autant de temps sur ce sujet. Il n'y a pas de souci.

Le point est retiré de l'ordre du jour, par 22 votes positifs (Catherine Moureaux, Amet Gjanaj, Mohamed Daif, Jamel Azaoum, Abdellah Achaoui, Yassine Akki, Jef Van Damme, Houria Ouberri, Khalil Boufraquech, Leila Agic, Tania Dekens, Hicham Chakir Paulette Piquard, Laetitia Kalimbiriro, Olivier Mahy, Georges Van Leeckwyck, Pascal Duquesne, Leonidas Papadiz, Danielle Evraud, Théophile Taelemans, Abdellah Kanfaoui, Michel Eylenbosch), 5 votes négatifs (Addi Hind, Luc Vancauwenberge, Mohamed El Bouzidi, Taoufik Hamzaoui, Emre Sumlu) et 2 abstentions (Ann Gilles-Goris, Rachid Ben Salah), le vote nominatif portant sur la non-compétence de la Commune par rapport au sujet de la motion, conformément à l'article 117 de la Nouvelle Loi communale.

Het punt wordt van de agenda afgevoerd met 22 stemmen vóór (Catherine Moureaux, Amet Gjanaj, Mohamed Daif, Jamel Azaoum, Abdellah Achaoui, Yassine Akki, Jef Van Damme, Houria Ouberri, Khalil Boufraquech, Leila Agic, Tania Dekens, Hicham Chakir Paulette Piquard, Laetitia Kalimbiriro, Olivier Mahy, Georges Van Leeckwyck, Pascal Duquesne, Leonidas Papadiz, Danielle Evraud, Théophile Taelemans, Abdellah Kanfaoui, Michel Eylenbosch), 5 stemmen tegen (Addi Hind, Luc Vancauwenberge, Mohamed El Bouzidi, Taoufik Hamzaoui, Emre Sumlu) en 2 onthoudingen (Ann Gilles-Goris, Rachid Ben Salah), met een nominatieve stemming over de niet-bevoegdheid van de gemeente met betrekking tot het onderwerp van de motie, overeenkomstig artikel 117 van de nieuwe gemeentewet.

Mme la Présidente :

Donc, effectivement, cette motion ne sera pas débattue ce soir, car étant considérée par une très large majorité des conseillers, comme n'étant pas de compétence communale.

20. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, conseiller communal PTB*PVDA, relative aux cours de langue dans les écoles communales. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, gemeenteraadslid van PTB*PVDA, over taalcursussen in gemeentescholen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Allez-y Mr. Vancauwenberge !

M. Vancauwenberge :

Et voilà, c'est une intervention sur le cours de néerlandais, l'enseignement communal à Molenbeek et les cours de langues générale. Nous savons que l'enseignement du

néerlandais pose un problème dans l'enseignement communal dans notre commune. Le nombre d'heures de cours de néerlandais dans l'enseignement primaire francophone est parfois loin en dessous de ce qui est légalement prévu, à savoir en troisième et quatrième primaire, c'est 3 heures, et 5 heures en 5^{ème} et 6^{ème}. C'est notamment dû aux problèmes d'enseignants, de trouver les enseignants. Nous avons déjà débattu en décembre du sujet, mais aucune solution n'a été évoquée à ce moment-là. Mais je pense que nous ne pouvons pas nous résigner. De nombreux parents s'inquiètent de cette situation. Ils estiment que l'apprentissage du néerlandais est important, aussi bien pour l'avenir professionnel de leurs enfants que pour le vivre ensemble. Certains parents constatent des retards et des problèmes importants lorsque leurs enfants arrivent en secondaire. D'autres font de gros efforts pour payer des cours particuliers de néerlandais à leurs enfants, mais ce n'est évidemment pas une situation normale et acceptable. Le 26 mars dernier, il y a eu un débat à la VGC, où le ministre Gatz a déclaré ceci. Je vais venir lire la version originale, comme c'est fait dans le compte rendu. Het wetelijk kader maakt de uitwisseling van leerkrachten mogelijk. Nederlandstalige scholen hebben de mogelijkheid om native speakers uit franstalig en duitstalige gemeenschappen aan te trekken om taal lessen frans en duits te geven. Nederlandstalige leerkrachten hebben om hun beurt de mogelijkheid om nederlands te geven in het fran en duitstalige onderwijs. Leerkrachten uit het nederlandstalige onderwijs kunnen met behoud van alle voordelen les geven in het frans en duitstalige onderwijs en uitwisseling tussen tweetaalstelsels is ook mogelijk. Beide leerkrachten houden in dat geval hun statuut en loon. Er wordt gebruikt gemaakt van bestaande verlofstelseels. En gros, le ministre déclare que les échanges d'enseignants des communautés flamande, francophone et germanophone est possible avec le maintien du statut et du salaire, ainsi qu'avec tous les avantages dont ils bénéficient dans leurs communautés. Cela nous semble une donnée importante qui peut améliorer à la fois la qualité de notre enseignement de langues, en tout cas du néerlandais et éventuellement de l'allemand, et aider à résoudre la pénurie d'enseignants de langue. Donc, l'apprentissage des langues est très important. Mes questions, est-ce que la commune est au courant de ces possibilités d'échanges d'enseignants? Personnellement, je l'ai appris là-bas. Qu'en pense-t-elle? Est-ce qu'elle voit possible de mettre sur pied au minimum un projet pilote d'ici la prochaine rentrée scolaire? Ou est-ce que vous avez d'autres projets en la matière? Combien d'enseignants en néerlandais manqué-t-il dans l'enseignement communal molenbeekois? Et ça, c'est une question à l'échevin de l'Enseignement néerlandophone, le problème de manque de prof de français dans l'enseignement néerlandophone et de l'enseignement de la langue française en général dans les écoles néerlandophones, existe-t-il également ?

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour cette préoccupation constante. Alors, monsieur Duquesne, vous avez la parole.

M. Duquesne :

Merci madame la présidente, c'est en effet un problème qui a souvent été abordé au sein de ce conseil. Le groupe des libéraux reconnaît que la problématique de l'apprentissage du néerlandais en région bruxelloise est aussi vieille que la Région. Pourtant, c'est indispensable. On le sait non-seulement pour favoriser le dialogue et les échanges entre les communautés, mais aussi pour l'avenir socio-professionnel de nos jeunes. Tous nos jeunes ont les capacités pour apprendre une autre langue, encore faut-il leur en donner les moyens et les cours. Alors, toutes les propositions pour résoudre ces difficultés seront bien sûr positives et seront soutenues par le groupe MR. Nous pensons d'ailleurs que la région bilingue de Bruxelles-Capitale devrait en faire une priorité, même si l'enseignement dépend de la fédération. Merci madame la présidente.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Duquesne, Monsieur Boufraquech, je vous donne la parole.

M. Boufraquech :

Merci madame la présidente. Effectivement, le néerlandais, c'est fondamental. C'est une langue importante, nederlands is heel belangrijk omdat wij in een tweetalige region zijn. C'est bien sûr important. Et moi, je tiens à le préciser, ça n'a pas été dit. Vous me corrigez, madame la présidente, si je me trompe, c'est que la commune, sur fonds propres, a investi pour des professeurs de cours néerlandais. Donc je pense qu'il faut le rappeler. Et puis tout, toutes les opportunités sont bonnes à prendre pour améliorer l'apprentissage des langues à Molenbeek.

Mme la Présidente :

Merci, Madame Zamouri, vous avez la parole.

Mme Zamouri :

Ik zou graag tussenkomen in dit belangrijke punt. Wat Mijnheer Vancauwenberge heft vertld is voor een deel juist, het hangt er vanaf of de scholen in onze gemeente een project hebben van klim of een immersie school is. Il y a quelques conditions pour avoir des professeurs francophones dans des écoles néerlandophones ou vice versa. Mais tout dépend du projet. Si ce sont des écoles d'immersion, alors là, c'est la communauté francophone qui paie. Et s'il y a des profs néerlandophones. Et si c'est le projet Klim, alors là, ce sont les communautés même qui engagent et qui payent les professeurs. Mais il faut tout d'abord avoir ces projets dans ces écoles, donc ce n'est pas juste comme ça au Hazard. C'est le futur. Bien sûr, je suis très contente que M. Vancauwenberge évoque ce sujet-là, parce que c'est le sujet du future, pour une région trilingue, anglais, néerlandais, français, et peut-être quadrilingue, mais je n'oserais pas citer la 4ième langue.

Mme la Présidente :

Alors moi, je vous avoue que je ne vais pas vous faire l'affront de répéter ce que j'ai longuement dit durant la séance précédente du conseil, le 24 mars, où j'avais quand même fait un état des lieux extrêmement complet de la situation de nos écoles, tant au niveau des bâtiments qu'au niveau de l'encadrement en personnel et singulièrement sur la question des professeurs de langue. Je dois dire que les questions posées me gênent toujours un peu parce qu'elles laissent insidieusement penser que notre commune ne se mobiliserait pas assez ou ne ferait pas preuve d'assez de créativité par rapport à la gestion de ce problème qui, je le rappelle, est un problème que connaît toute la Communauté française, alors même que j'ai eu l'occasion de l'expliquer à maintes et maintes reprises, nous sommes une commune extrêmement mobilisée sur cette question et qui plus est, qui investit au niveau budgétaire sur des professeurs propres de néerlandais, puisque nous savons que nous n'arrivons pas à recruter suffisamment de professeurs de néerlandais dans le cadre des dispositions prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Donc, je vais juste ajouter une chose par rapport à ce que j'avais déjà dit en long, en large, en carré, pendant 25 minutes le 24 mars, je vais ajouter une chose, la Commune est-elle au courant de ces possibilités d'échanges. Vous avez repris le paragraphe de Sven Gatz et je vous remercie vraiment beaucoup de l'avoir traduit pour nous tous, pauvres petits francophones qui n'avions rien compris et qui avons besoin de la traduction. Alors, la Commune était-elle au courant? Mais enfin, c'est tout à fait évident, non seulement la Commune est au courant, mais la Commune a déjà mis en place des projets de ce genre et j'en mentionnerai notamment un qui concernait l'école 1, qui a pris place en 2013 et qui a vu l'échange de professeurs du côté francophone vers le côté néerlandophone, et vice

versa, ce projet n'a pu durer que quelques mois. Pourquoi, et bien, ce n'était pas une question de statut. Ce n'était pas une question de paiement. Non, ce n'était pas ça. C'était tout d'abord parce qu'en fait, le professeur de français dans l'école néerlandophone n'avait pas beaucoup d'intérêt. Pourquoi, parce que la majorité des élèves scolarisés dans l'école néerlandophone parlaient déjà le français. Alors franchement, ce n'était pas très utile. En fait, c'est comme ça que le professeur s'est senti. Ça n'était pas très utile, mais surtout, surtout, l'autre problème qu'il y a eu de l'autre côté, est lié à des normes différentes et à des pratiques différentes. Et il donne tout son sens à ce que Mme Zamouri a expliqué sur l'immersion. En fait, le professeur de néerlandais qui avait accepté de venir à l'école une francophone et d'y donner cours, eh bien, il n'y arrivait pas, pourquoi, parce que les normes en termes d'encadrement ne sont pas du tout les mêmes et il faisait face à des problèmes de discipline monstrueux qui l'ont fait reculer, il n'était pas du tout habitué à avoir plus de 25 élèves devant lui. Et effectivement, l'école n'étant pas en immersion avant, c'était très difficile pour eux d'accueillir un native speaker et de pouvoir suivre de manière correcte, etc. Donc oui, les possibilités, les ponts existent, mais aujourd'hui, on n'arrive pas à les franchir. Il nous manque encore beaucoup d'étapes pour y arriver, alors nous faisons tout de notre côté pour pouvoir avoir des gens qui donnent des solutions. Et vous savez qu'on a notamment mis en place pour pallier à des difficultés dans la fin des primaires, ressenties par nos élèves l'année passée, les cours d'été, où une grande partie des cours d'été était consacrés aux élèves qui avaient justement eu à subir un manque de professeurs de néerlandais plus important dans leur scolarité. Et eux, on leur a donné des stages d'une ou deux semaines, immersives, mais dans un contexte ludique, dans un contexte de jeux, de sport, etc. Et ça, ça marche, ça, ça marche, ça marche. C'est satisfaisant pour l'enseignant et c'est satisfaisant pour les enfants. Et ça fonctionne. Donc, on est plutôt en train de travailler sur des perspectives comme celle-là, en plus des efforts qu'on fait déjà de manière très importante au niveau de la libération de budgets, de l'engagement de professeurs supplémentaires sur fonds propres.

Voilà donc je vous remercie beaucoup, cette fois-ci d'attendre effectivement, comme le règlement d'ordre intérieur le prévoit, trois mois avant de nous poser la même question. Je suis fascinée par votre intérêt pour cette question. Je trouve que c'est un intérêt légitime. Je n'ai pas de souci. Je n'ai pas à juger de l'intérêt pour la question, mais je pense que donner à voir que notre commune ne bougerait pas assez sur cette question, est en fait de la désinformation. Et je vous remercie de m'avoir écoutée jusqu'ici. Oui, j'aurais voulu encore ajouter juste une petite chose. J'étais en marge des conseils communaux dans la précédente législature et je me souviens très bien de ce qu'à un moment donné, Mr. De Block, qui était déjà avec cette obsession du Néerlandais et des professeurs de néerlandais à la précédente législature, c'est visiblement quelque chose qui vous préoccupe beaucoup, et bien Mr. De Block, en fait, on lui avait proposé de donner des noms parce qu'il avait l'air très sûr de lui, de pouvoir nous amener des professeurs et on lui avait demandé des noms en 2013, ce n'est pas moi qui était à cette place, c'est la personne qui était à cette place, Madame Schepmans, qui lui avait demandé. Elle lui avait dit, écoutez, Mr De Block, vous avez l'air de connaître des gens qui sont intéressés par faire ça. Eh bien, on attend vos propositions. Bien, on attend toujours. Donc moi, je veux bien vous proposer la même chose. Donnez-nous des noms et on essaiera de travailler sérieusement avec des choses qui fonctionnent et pas des idées dans tous les sens qui ne sont pas en lien avec la réalité. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. Vancauwenberge :

Est-ce que l'échevin de l'Enseignement néerlandophone a quelque chose à rajouter?

M. l'échevin Van Damme :

Pas problème, donc, par rapport à la question, si la question se pose du côté néerlandophone, je dois dire que c'est évidemment moins parce que, comme la bourgmestre vient de le dire, d'une part, la plupart des élèves dans les écoles néerlandophones sont déjà,

dans une certaine mesure, bilingues. Deuxièmement, nos profs, les profs qui donnent des cours de français en général, connaissent quand même encore un niveau de français suffisant. Ceci étant dit, la bourgmestre fait référence à un essai de 2013. Moi, je fais une référence à un essai de 2008, quand j'étais moi, échevin de l'Enseignement néerlandophone aussi, et quand j'ai lancé un essai d'échange, et d'ailleurs, on était à l'initiative avec Philippe Moureaux, dans le temps de cette initiative, soutenue par le ministre de l'Enseignement, les ministres de l'Enseignement, c'était madame Laanan, si je me rappelle bien et Frank Vandenbroucke et nous avons essayé aussi de lancer ça et nous nous sommes heurtés au même problème que celui que la bourgmestre vient d'évoquer, et donc, on est évidemment tout à fait partenaires dans le principe. Cependant, au niveau opérationnel, cela se heurte quand même à beaucoup, beaucoup de choses pratiques et donc ce n'est pas quelque chose d'évident à mettre en place.

M. Vancauwenberge :

Vous dites que ça nous préoccupe beaucoup au PTB et c'est vrai, mais ce qui nous préoccupe le plus, ce sont les gens. Si vous allez dans les écoles, aux portes des écoles, vous demandez vous parlez aux gens, pour eux, c'est très important. D'où notre insistance.

Lorsque j'ai fait cette intervention, j'ai cru, enfin pour moi, c'était un élément nouveau. J'avais lu dans le compte rendu que Mme Zamouri aussi, elle apprenait quelque chose, mais dimanche, vous étiez déjà au courant. Mais moi, en tout cas, je ne l'étais pas. Et donc maintenant, j'apprends. Mais je ne connais pas les détails, il faut des projets, etc. Je n'ai pas lu ça dans le compte rendu de la VGC. Mais bon, on va regarder ça de plus près. Mais entre-temps, la situation dans les écoles communales, pour ce qui concerne les cours de néerlandais, c'est assez catastrophique. Il faut aller écouter les gens. Mais vous, vous êtes toujours avec votre bulletin de victoire, vous faites tellement de choses... Non, ici, j'ai voulu apporter un élément nouveau. Peut-être que j'ai raté. Je me suis trompé, mais c'était dans cette préoccupation-là, de trouver des solutions. Vous venez avec vos solutions, les camps d'été, c'est très bien et aucune critique là-dessus. L'année passée, ça concernait 160 élèves et vous en faites une affaire comme si vous aviez rendus tous les molenbeekoïses bilingues. Non, il faut être un peu réaliste et voir les choses en face. Il y a des milliers d'écoliers à Molenbeek. Il y en a 160 qui ont bénéficié et je ne sais pas si c'est suffisant d'ailleurs pour rattraper un certain retard. Mais visiblement, vous êtes vite contents et ça manque franchement d'ambition. Je n'ai vraiment pas l'impression que c'est un point important et certainement pas une priorité pour vous. Mais nous, on continuera notre combat.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, Mme Zamouri, je suis désolée, je pense que je ne peux pas vous donner de réplique parce que c'était le point de monsieur Vancauwenberge. C'est le règlement qui veut ça. Merci Mr Vancauwenberge, à la prochaine, tot ziens, tot straks en heel erg bedankt.

21. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, conseiller communal DEFI, relative aux tâches des gardiens de la paix et à la mise en avant du service des gardiens de la paix. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, gemeenteraadslid DEFI, betreffende de taken van de gemeenschapswachten en de bevordering van de dienst van de gemeenschapswachten. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Merci madame la Bourgmestre, suite à de nombreuses critiques à l'encontre des gardiens de la paix, je souhaite vous interpeller et permettre aux citoyens d'avoir une réponse claire sur les tâches et sur le quotidien des gardiens de la paix qui n'est pas de tout repos. À mon grand étonnement, un mandataire politique de votre majorité s'est permis de critiquer publiquement les gardiens de la paix sur les réseaux sociaux, laissant entendre que ceux-ci décoraient l'espace public. Cela a déclenché un déchaînement d'insultes sur les réseaux sociaux à l'encontre des gardiens de la paix. Sachez-le, je suis profondément attaché à ce service et je trouve intolérable que l'on critique des hommes et des femmes qui rendent un fier service à la population et qui, tous les jours, apportent avec leur formation et leur expérience, une aide considérable à la gestion des conflits dans notre commune. Vous savez, peut-être, ce service était, votre défunt papa était très attaché à ce service et je le suis tout autant. Mes questions sont les suivantes : quelles sont les tâches des gardiens de la paix en temps normal? Quelles sont les tâches supplémentaires des gardiens de la paix en période de Covid? Combien de gardiens de la paix ont été touchés par le Covid lors de leur service? Quels sont les différents horaires? Combien y-a-t-il de gardiens de la paix à Molenbeek-Saint-Jean? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Alors inscrits pour débattre autour de ce sujet, monsieur Duquesne et monsieur Boufraquech.

M. Duquesne :

Merci Madame la Présidente, Mr Ben Salah, comment dire, sauf votre respect, cette interpellation ne vous grandit pas? Vous déformez les propos tenus par un mandataire politique qui, par ailleurs, s'investit depuis de nombreuses années dans notre commune, en indiquant que son message contenait des critiques sur les gardiens de la paix. Nous espérons vraiment que c'est inconscient, sinon ce serait décevant. Vous dites que le message laisse sous-entendre que les gardiens et je cite, décoorent l'espace public. Mais où avez-vous vu cela? Dans quel message? Plutôt que de parler de sous-entendus et de mettre des guillemets, comme s'il s'agissait d'une citation, nous vous invitons la prochaine fois à évoquer les messages fidèlement, sans ajouter votre mécompréhension. Le message public était, je cite: "sous l'œil des gardiens de la paix, un magasin à Etangs Noirs s'accapare des trois quarts du trottoir réservé aux piétons". Les gens qui n'ont pas l'esprit taquin auront compris. Certaines personnes transgressent les règles, même en présence des gardiens de la paix, et pas autre chose. Nulle part, il est fait allusion ou même sous-entendu que ces derniers ne font pas leur boulot ou, comme vous le qualifiez dans votre interpellation, font de la décoration. Non, monsieur le conseiller, ils ne font pas de la décoration. Leur travail est essentiel et même indispensable. C'est bien la seule chose sur laquelle on vous rejoint. La preuve trois jours après ce post, ce même mandataire politique qui mérite tout notre respect, a publié, toujours sur son compte Facebook, je cite : "Grâce à la mobilisation et à l'intervention efficace des gardiens de la paix, dont je tiens à souligner le travail, le passage a été élargi aux étangs noirs. Les piétons et les personnes à mobilité réduite ont pu trouver un passage nettement plus large pour passer". C'est la meilleure réponse qu'on peut donner à votre interpellation. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Duquesne.

Je donne la parole à M. Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci madame la présidente. Alors effectivement, les gardiens de la paix font un travail remarquable, notamment en termes d'accompagnement et de prévention. On remercie ces femmes et ces hommes qui travaillent quotidiennement pour la collectivité et encore plus durant cette crise sanitaire. Par contre, je dois vous avouer que je ne comprends absolument pas votre interpellation, M. Ben Salah. Vous commencez en disant que vous ne doutez pas du travail de ces gardiens, mais vous terminez par une série de doutes quant à la véracité des propos qui peuvent être tenus les concernant. C'est assez paradoxal et je dois vous avouer, symptomatique chez vous. Moi, je vous remercie, madame la présidente.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Boufraquech.

C'est moi qui ais la prévention dans mes compétences et qui vais vous répondre, M. Ben Salah, alors je vous remercie pour votre question. Tout comme vous, je considère le travail des gardiens de la paix comme essentiel, primordial, à plusieurs titres : garantir un espace public de qualité, faciliter les contacts entre les différents citoyens, fluidifier la circulation au sens large dans nos quartiers densément peuplés. Vous savez que la question de la gestion de l'espace public est au cœur des politiques publiques aujourd'hui partout. C'est une réelle difficulté, encore plus dans les communes urbaines densément peuplées comme la nôtre.

Je voudrais chaleureusement les remercier, ces hommes et ces femmes, parce qu'on est en train de féminiser le corps, ces hommes et ces femmes qui, aujourd'hui, ont une mission encore plus difficile. Ça fait plus d'un an maintenant que ces hommes et ces femmes multiplient les efforts pour traverser au mieux la crise sanitaire, et ceci, tout en devant maintenir leur travail quotidien, leur travail habituel. Alors, on a 68 gardiens de la paix, dont 16 sont constatateurs, et donc ça fait plusieurs mois qu'ils ont à tout moment, soutenu et participé à de nouvelles activités, des activités à caractère plus ou moins exceptionnelles qui ont souvent dû être mises en place en urgence, vu le contexte de crise sanitaire. A titre d'exemple, ils ont systématiquement participé au pied levé à chaque fois, très vite, à l'information des commerçants sur les mesures sanitaires à respecter. Il faut vous imaginez que quand on a reçu certaines des injonctions du fédéral, on avait moins de 48 heures pour les mettre en œuvre. C'est grâce à leur corps, qu'on a pu les mettre en œuvre. Ils ont apporté leur aide, et c'est assez technique, pour l'organisation des files. Ils assurent toujours un accompagnement des plus fragiles pour se rendre au centre de vaccination, fluidifient et aident la population à ce niveau-là, etc.

Systématiquement, les équipes concernées, elles, ont dû adapter leurs horaires, elles ont dû changer leurs tournées. Elles se sont organisées et réorganisées pour faire face aux nouvelles missions supplémentaires qu'on leur donnait, dans ce cadre de crise, et donc, si je dois répondre plus précisément à vos questions qui concernent leurs tâches, les tâches classiques, les principales tâches classiques hors situation sanitaire d'exception comme aujourd'hui, elles sont les suivantes: c'est la prise en charge des entrées et des sorties de beaucoup de nos écoles, matin et soir, l'ouverture et la fermeture des parcs. On a parlé tout à l'heure d'un parc fermé. Ouvrir et fermer les parcs, ce n'est pas une tâche de mince affaire dans une commune grande et où il y a beaucoup de parcs, mais aussi les plaines de jeux, notre cimetière, ils doivent s'occuper de gérer les flux lors des célébrations de mariages. Là non plus, ce n'est pas toujours une mince affaire. Encore plus aujourd'hui, avec les conditions sanitaires qu'on connaît. Ils sont chargés de la sécurisation des marchés. Vous savez qu'on a plusieurs marchés. Ce sont des marchés importants qui ont une dimension régionale. C'est eux qui s'occupent de ça également. Je l'ai dit, ils sécurisent globalement les espaces publics. C'est aussi le cas aux arrêts de transports en commun, dans les espaces communs du Logement molenbeekois, partout dans les commerces, partout dans l'espace public.

Alors ils ont un rôle dans la traque que l'on fait vis à vis des incivilités en malpropreté, en collaboration avec les différents services compétents, internes et externes, dépôts d'immondices, dégradations, malpropreté, etc. Ils sont souvent à la base des constats. Évidemment, ils sont chargés d'une partie du respect des infractions liées au règlement général de police. Ils sont pour partie en responsabilité pour les règles liées aux terrasses et aux étalages. C'est principalement le service des classes moyennes qui supervise cela. Et puis, de nouveau, je vous ai parlé de la sensibilisation de la population. Ici, pour l'instant, c'est pour ce qui concerne la crise sanitaire, mais ça peut à tout moment être d'autres messages qu'ils doivent véhiculer. Et je vous l'ai dit, on a pu compter sur leur connaissance du terrain, leur capacité à être partout, à pouvoir convaincre nos commerçants, ils sont excellents dans toutes ces tâches qui sont ardues, copieuses et pour lesquels ils ne sont jamais trop nombreux, en réalité.

Alors, je vous ai parlé de tâches supplémentaires liées à la crise sanitaire. Plus concrètement, il y a : faire respecter les mesures sanitaires en vigueur, le port du masque, les distances sociales, la limite du nombre de clients autorisés dans les commerces, les fermetures des activités commerciales, les fermetures des commerces non essentiels, les nouvelles règles pour les commerces non essentiels, le placement de nos dispositifs de désinfection, etc. Alors, ils sont en charge pour partie avec nos gardiens communaux, de la gestion des flux dans les bâtiments communaux, à la Démographie, à la Maison communale. Évidemment, je l'ai déjà mentionné en ce qui concerne les établissements scolaires. Et puis, la gestion des flux de rendez-vous au centre de vaccination qui occupe toute la journée, les gardiens de la brigade Karreveld en ce moment.

Ensuite, ils doivent aussi répondre aux besoins d'aide qui proviennent d'autres services. Les gardiens de la maison communale, le service des classes moyennes, etc. Et évidemment, j'en ai parlé longuement parce que c'est très important pour nous, si on a pu réussir autant en ce qui concerne la communication des mesures aux citoyens, c'est notamment grâce à leur mobilisation pour amener les folders et les affiches au plus près de la population. Alors, sincèrement, votre question sur combien de gardiens ont été touchés par le Covid, je suis absolument incapable de vous dire ceux qui ont été touchés sur leur lieu de travail parce qu'ils y travaillent. Évidemment, si vous voulez des statistiques précises, on peut toujours insister auprès du service interne de prévention protection au travail, mais pour moi, on sera incapable de distinguer ce qui témoigne d'une contamination sur le lieu de travail, de ce qui témoigne d'une contamination sur les lieux privés. Évidemment, vous devez vous rendre compte que de plus, ce sont des travailleurs qui travaillent à l'extérieur et donc on les a équipés très, très vite. C'était les premiers équipés, si je ne me trompe pas, de masques. Je ne pense pas que je puisse répondre à votre question, mais si je pouvais, je parierais qu'il y en a peu qui ont été contaminés durant leur travail à cause de leur travail.

Alors, en ce qui concerne les horaires, ils diffèrent selon les saisons. Et si vous voulez plus de précisions, je vous propose une question écrite. Ces horaires sont adaptés régulièrement, surtout en ce moment pour sécuriser les événements, etc. Je ne sais pas répondre de manière complète dans le cadre d'une interpellation.

Pour terminer, je veux les remercier, leur dire, au nom de tous les Molenbeekoïses, combien leur travail est précieux, combien leur dévouement, leur gentillesse et leur capacité d'adaptation sont vécues comme des éléments stabilisateurs de nos espaces publics et de notre vivre ensemble. Merci à ces hommes et ces femmes et j'espère qu'il ne viendra à personne dans le futur, personne qui était présent aujourd'hui ou qui a entendu ce qui a été dit ici, de pouvoir les détracter d'une quelconque manière. Ils ne le méritent en rien. Ils méritent nos remerciements et nos louanges. Je vous remercie de m'avoir écoutée et je vous repasse la parole.

M. Ben Salah :

Merci madame la bourgmestre pour cette réponse, je me joins naturellement en remerciements, c'est un service qui, d'une certaine manière, a accompagné beaucoup de citoyens, beaucoup de majorités et pour lequel je suis tout particulièrement attaché. Par la même occasion, concernant les horaires, je trouve dommage que vous ne me répondiez pas et vous me demandiez de renvoyer une question écrite, vous me répondez de manière assez importante par rapport aux tâches qui sont nombreuses et que je connais, des gardiens, concernant les gardiens de la paix, qui seraient susceptibles ou qui auraient été touchés pendant leur service, vous me dites que ce serait très peu probable, mais par la même occasion, ils ont été au pied de guerre dès le départ dans les centres de test, devant les portes, avec un nombre de citoyens grandissant, qui augmentait le risque d'être touché par le Covid. Donc, je suis un petit peu étonné de votre réponse. Comme d'habitude, c'est toujours la même réponse. Tout va bien, laissons passer la caravane.

Concernant les symptômes, je suis extrêmement étonné d'entendre votre collègue dire que c'est assez symptomatique de ma part, mais bon, je ne veux pas répondre à ça, ce serait de lui donner trop d'honneur.

Mais concernant un chef de groupe du MR qui m'a donné une réponse cinglante et très peu courtoise, je tenais quand même à mettre en avant l'importance de la véracité de mes propos. Et vous vous êtes d'une certaine manière montrés du doigt, puisque effectivement, c'est un membre de la majorité du côté MR qui a fait ce post, qui a été extrêmement mal vécu par les gardiens de la paix, qui m'ont contacté. Donc, je vous le dis et je vous le dis simplement, si je ne sais pas lire ou mal interpréter, la quasi majorité des gardiens de la paix l'ont très mal interprété également. La prochaine fois, qu'il mette des parenthèses en expliquant ce qu'il veut écrire, ce ne serait pas mal pour que les gens comprennent. Son deuxième post, a été fait suite à de nombreuses critiques et de nombreux appels des gardiens de la paix. Il a été pris à partie en pleine rue, pour pouvoir justement justifier cette attitude. Le sujet de l'interpellation, c'était justement pour mettre en avant, et ça, je crois que certains l'ont compris, mais la mauvaise foi, de temps en temps, prend le pas. C'était pour mettre justement en avant le caractère fastidieux et important du boulot des gardiens de la paix que je salue, par la même occasion et qu'ils nous entendent et qui nous voient. Et je tiens à rappeler par la même occasion, aux membres de la majorité, que sans les services entre guillemets qui sont rendus, que ce soit par les gardiens de la paix, que ce soit par la police ou que ce soit par n'importe quel service de notre commune, on ne servirait pas à grand-chose. Donc, je tiens à rappeler à ceux qui ont une facilité de critique envers le service public, de réfléchir, surtout quand ils sont mandataires et surtout quand ils sont mandataires dans la majorité. Donc, s'il vous plait, les membres de la majorité et en particulier ceux du MR, faites un petit peu votre mea culpa de temps en temps et j'espère entendre des excuses vis-à-vis des gardiens de la paix, un jour, je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Mr Ben Salah. Vous avez introduit une idée nouvelle qui est assez interpellante, mais je vais faire une petite précision. Je sors un peu du contexte, de votre question. Quand on a eu des gens effectivement qui étaient en attente de tests au plus fort de la première vague sur les trottoirs de la chaussée de Ninove, à côté du centre de test, je me suis posée la question de savoir si cela allait avoir un impact sur l'épidémiologie du virus dans le quartier et je me suis fait tenir à ce moment-là les statistiques par quartier et j'ai pu constater avec un grand soulagement que ce n'était pas le cas. Et donc, en réalité, je pense qu'il n'y a pas eu de problème de ce type dans ce quartier et je tenais à vous informer de ceci parce que c'est une préoccupation que j'ai eue également. Je la comprends, mais je peux vous rassurer, les chiffres ne différaient pas dans ce quartier des autres quartiers, ce qui laissait à indiquer que la file en plein air n'avait pas causé de soucis à cette époque. Vous vous souvenez que ça a

duré quand même un bon 10 jours, 15 jours où il y avait systématiquement des gens sur le trottoir. Ces chiffres nous indiquaient que la situation était extrêmement rassurante. Alors, je ne sais pas si certains souhaitent continuer sur ce débat, mais logiquement, au regard du règlement d'ordre intérieur, nous avons terminé ce débat.

Mme Piquard :

Je souhaitais tout simplement rejoindre l'hommage que vous avez rendu aux gardiens de la paix et donc tant aux anciens, qu'aux nouveaux pour les motiver. Merci de m'avoir entendue.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, Mme Piquard. Alors je propose de passer à la suite.

22. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, conseiller communal LIDEM, relative aux vaccinations, déconfinement et non-respect des mesures mises en place par les gouvernements fédéral et régional. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Eylenbosch, gemeenteraadslid LIDEM, over vaccinaties, het opheffen van de lockdown en het niet-naleving van maatregelen uitgevoerd door de federale en regionale regeringen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Mr. Eylenbosch nous fait une question qui est une question très actuelle, sur ce que le CODECO nous impose et la manière dont on va devoir travailler sur le territoire communal, Je vous passe la parole.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la présidente. Oui, effectivement, nous sommes pour l'instant dans des temps un petit peu troubles, dans le sens que toutes les décisions qui ont été prises ou proposées par le CODECO ont amené énormément de réactions positives ou et surtout négatives ces derniers temps, avec des velléités de faire comprendre qu'on allait sortir du cadre pour certains secteurs. Ce que je trouve très dommage parce que je crois que ce n'est pas le moment de relâcher la pression. Si on veut arriver à combattre le virus d'une façon efficace et que nous puissions éventuellement passer l'été en mode un peu plus déconfiné que ce que nous avons connu pour ces derniers temps. Alors il a effectivement annoncé de nouvelles échéances concernant la reprise des activités qui vont des loisirs à la vie économique, et ce, dans une échelle de temps. Je laisse quelques petits points en mettant entre guillemets le mot défini, parce que c'est toujours en fonction de ce qui se passe qui fera que les dates soient ou non confirmées.

Alors, il y a des velléités de non-respect des échéances prévues qui se sont fait jour depuis quelques temps. En conséquence, quelle est votre position en la matière et quelles mesures prendrez-vous s'il s'avère que ces velléités se transforment et deviennent réalité sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean? De plus, nous sommes en période de Ramadan, suivi par de nombreux habitants de notre commune, la fin de celui-ci est annoncée pour le 12 mai. C'est un moment festif. Nous le savons, provoquant des réunions familiales importantes et je voulais savoir si vous aviez prévu une communication qui rappelle les mesures de distanciation sociale, le respect des règles en termes du nombre de participants pour un regroupement extérieur ou intérieur, puisqu'actuellement, ça ne fait qu'être modifié d'un CODECO à l'autre. De même, les mesures spécifiques d'encadrement dans les artères commerciales seront-elles organisées. J'ai bien entendu ou lu je ne me souviens plus si c'était

une interview écrite ou parlée. Vous avez fait état qu'effectivement, des choses seraient mises en place, mais peut-être que vous pourriez préciser un petit peu plus ce qui a été dit ou rapporté par la presse? Ensuite, en ce qui concerne la sécurité, pouvez-vous nous communiquer pour Molenbeek-Saint-Jean, le nombre d'infractions totales qui ont été poursuivies? Je parle du cumul des amendes et des poursuites pénales à la réglementation Covid, en place depuis le premier confinement? Pouvez-vous nous communiquer aussi le nombre de lockdown party qui auraient été interrompues sur le territoire de la commune, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur d'un bâtiment?

Ensuite, la vaccination est donc là. Je reviens également sur ce qui a été dit tout en début de séance. J'ai eu l'occasion de fréquenter le centre, puisque j'ai reçu la première injection et donc, je voudrais féliciter effectivement l'organisation et la façon dont c'est organisé et l'accompagnement qui est fait au niveau des personnes qui viennent sur place, la perte de temps étant vraiment minime par rapport à ce qu'on entend dans d'autres centres. Et donc, il est important d'atteindre rapidement le nombre de vaccinations qui nous permettra d'obtenir une immunité collective qui est aujourd'hui la seule barrière efficace qui nous fera gagner la bataille contre ce virus. La presse de jeudi dernier fait état que d'aucuns feraient courir le bruit que la vaccination serait en contradiction avec le suivi du ramadan. C'est une affirmation qui a été invalidée par un dignitaire religieux au minimum un, puisque j'en ai entendu un. Mais je suppose qu'il y a probablement d'autres qui sont intervenus également à ce niveau-là. Néanmoins, ce message est inquiétant, car il est lancé dans un moment philosophiquement fort. Avez-vous eu pris des initiatives pour passer un message positif à l'attention des autorités religieuses de notre commune, toutes religions confondues? Parce que nous savons également que la problématique se pose au niveau des églises évangéliques où il y a également un message anti-vaccin qui court pour l'instant, afin qu'elles puissent transférer vers leurs ouailles, un message positif. Le centre de vaccination à Molenbeek est organisé de telle sorte qu'à l'arrivée des candidats à la vaccination, une période d'attente minimum avant l'accès aux centre est organisée sous tente ou des chaises sont mises à disposition, ce qui est très bien d'ailleurs pour les personnes qui ont des difficultés à rester debout. C'est très gentil d'avoir pensé à elles et même s'il y a une tente, les températures de ces dernières semaines et jours ont été basses, vous le savez, ça vient seulement de remonter légèrement, surtout le matin. Lors de mon passage, plusieurs personnes se sont plaintes du froid et la réponse lancée par la personne qui était à l'accueil, qui n'a pas voulu le faire d'une façon mauvaise, a dit qu'elle aussi se retrouvait dans le froid. Alors, je pose la question pourquoi est-ce qu'éventuellement, quelques brûleurs n'ont pas été installés à cet accès, afin de distribuer un petit peu de chaleur pendant que les personnes sont assises sur les chaises, sachant que quand on reste immobile dans cette situation-là, même si on est protégé par la tente, qu'on n'ait pas le froid qui tombe sur les épaules. Ce n'est pas toujours agréable et qu'il y a des personnes sont des personnes âgées qui étaient présentes et qui souffrent beaucoup plus facilement du froid que des personnes qui sont jeunes, même si elles sont bien habillées? On sait aussi que les Saintes Glaces doivent encore arriver et ne seront pas là avant la mi-mai et donc est-ce qu'éventuellement, il serait possible de prévoir des brûleurs qui pourraient être utilisés dans les moments de froid glacial pour pouvoir aider les personnes qui souffrent de ce problème. Merci beaucoup, madame la présidente.

Mme la Présidente :

Merci pour votre interpellation qui passe du Ramadan aux Saintes Glaces. Alors, Mme Piquard, Mme Goris, Monsieur Boufraquech.

Mme Gilles Goris :

Je vous remercie, madame la présidente. Je remercie M. Eylenbosch pour son interpellation. Je dois quand même vous avouer que ces derniers jours, dans le bas de Molenbeek, le Molenbeek historique, les gestes barrières qui sont importants et je pense que

vous privilégiez aussi, malheureusement, ils sont vraiment peu respectés, que ce soit à la place des Menteurs ou à la place des Etangs Noirs, j'ai vu des gens se faire l'accolade, des gens se serrer la main, des gens regroupés à presque 50 personnes sans masque. Donc ici, pour moi, c'est vraiment un appel et je comprends le besoin de fraternité. Je comprends le besoin de reconnaissance, je comprends le besoin de rencontre. Nous avons tous besoin, mais à ce rythme-là, on va aller de vague en vaguelette, en grande vague, et c'est vraiment, je sais que ça vous tient à cœur, donc je ne peux qu'interpeller en disant, mais s'il vous plaît, que pouvons-nous ensemble faire pour veiller à mettre en œuvre ces gestes barrières, à veiller à la santé de nos concitoyens, de nos familles et des plus fragiles d'entre nous ? Merci Mr. Eylenbosch pour votre interpellation. Merci, madame la bourgmestre, pour ce que vous continuerez à faire pour le bien-être de tous.

Mme la Présidente :

Merci de votre intervention.

M. Boufraquech :

Merci Madame la Présidente. Je remercie Mr. Eylenbosch pour son interpellation autour du respect des règles sanitaires. Je pense que vous posez de vraies questions. Ceci étant dit, il faut quand même être prudent à ne pas essentialiser le débat du respect des règles sanitaires autour de l'une ou l'autre communauté religieuse. Les règles sanitaires doivent s'imposer à toutes et tous. Par ailleurs, et là, vous posez une vraie question sur la rumeur. Est-ce qu'il serait autorisé ou pas de se faire vacciner durant la période du mois de ramadan? Là, je pense qu'il faut être très prudent et adopter le principe de laïcité. Donc la séparation entre le religieux et l'État, et par conséquent l'instance concernée, qui est l'Exécutif des musulmans de Belgique, a été très clair et s'est prononcé sur cette rumeur pour relayer l'information auprès des Molenbeekois qui nous écoutent. Le jeune reste valide et cette institution a notamment lancé une large campagne de communication pour informer un maximum de personnes dans la communauté musulmane. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Tout à fait. Je vous remercie, monsieur Boufraquech.

Alors je vais répondre, tout d'abord par rapport à l'intervention de Mme Goris. Et puis je vais retomber sur ce que j'avais prévu de répondre à monsieur Eylenbosch. Nous avons lancé une nouvelle campagne de communication. Je ne sais pas si vous l'avez vue, avec plusieurs supports, une affiche dans les commerces vraiment ciblés, courses durant le Ramadan, qui posent des problèmes particuliers en soi, notamment parce qu'il faut étaler les horaires de fréquentation des magasins. On a plutôt constaté que cela fonctionnait bien. En fait, de ce côté-là, dans notre campagne de sensibilisation, on a aussi à nouveau utilisé les panneaux Decaux, les panneaux Clear Channel et les petits panneaux pour pouvoir remettre les affiches qui ressemblent, mais qui ne sont pas les mêmes que les précédentes, et on voit bien que ce ne sont pas les mêmes. Je pense que c'est assez clair et qui notamment insistent sur l'aération, ce qui est un paramètre, je pense qui est peut-être un peu moins connu que le reste. Maintenant, il ne faut pas nier. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous sommes dans la situation actuelle. Et je partage l'avis de Mr. Boufraquech. On ne peut pas essentialiser ce débat. Une série de personnes veulent échapper quelque part, d'une manière ou d'une autre, aux contraintes posées par la crise sanitaire persistante et de ce fait, nous mettons en plus grandes difficultés pour la résoudre. C'est vrai, c'est vrai et ça reste, ça reste compliqué et difficile. La vraie nécessité, la vraie solution est dans la vaccination et c'est la raison pour laquelle nous mettons tous nos efforts de ce côté-là. Nous incitons, nous sensibilisons. Nous avons un nouveau flyer qui a été distribué, que vous avez peut-être vu, dans le cadre de notre nouvelle campagne de communication qui, pratiquement, est

consacrée à 75% à la vaccination et à l'incitation en faisant vivre, qui sont les personnes dans le centre, des récits de gens qui ont été vaccinés, etc. On essaye de ce côté-là de faire un maximum en termes de sensibilisation de la population parce que c'est vraiment de ce côté-là qu'on va pouvoir avoir les meilleures réponses aujourd'hui.

Alors Monsieur Eylembosch, pour revenir sur votre interpellation, j'ai entendu comme vous que certains craignaient qu'il y ait mobilisation dès le 1er mai au lieu du 8, etc. Je vous avoue que sur le territoire, je n'ai aucune raison de penser que ce type de mécanisme soit à l'œuvre. Je ne ressens pas le besoin d'avoir une action particulière. Je pense que nos citoyens se tiendront effectivement à la règle du 8 mai, en ce qui concerne la réouverture demandée pour certains et ils sont nombreux, professionnels. C'est important, cette semaine nouvelle entre le 1er et le 8 mai, qui permettra, au rythme actuel de la vaccination, c'est qui permettra d'avoir 500.000 vaccinés de plus. C'est évidemment une très, très grosse différence en termes populationnel et au niveau épidémiologique.

Alors, en ce qui concerne la gestion du ramadan, effectivement, on a prévu un dispositif spécifique. Ça se passe chaque année ici. Il est adapté aux conditions sanitaires. C'est un triptyque. Deux acteurs du préventif, les travailleurs sociaux de rue et les gardiens de la paix dont on parlait tout à l'heure et troisième intervenant, la police, avec une très bonne coordination entre eux, on insiste. Et ça fonctionne très, très bien. Donc, on a qu'à se réjouir pour l'instant de la manière dont ça se passe. Et je vous dis, les services policiers sont là plutôt pour fluidifier la circulation dans le centre de la commune. Ils sont en deuxième ligne pour le reste. Et puis, les services préventifs et les travailleurs sociaux de rue font le premier travail, le travail de première ligne avec les interventions sur les files, les interventions sur la gestion de l'espace public, la sensibilisation des jeunes, etc. Une quinzaine de TSR et autant de gardiens sont concernés. On a l'impression, après maintenant une bonne semaine passée dans la commune, que ça se passe bien. On a changé notre fusil d'épaule par rapport à la manière d'organiser les distributions. L'année passée, on accompagnait avec les gardiens de la paix chacune des distributions alimentaires. Cette année, on a constaté que ce mouvement a pris, on a beaucoup plus de demandes et donc, on a travaillé à l'inverse, en travaillant avec chaque organisateur pour qu'il ait lui-même ces gestionnaires de file, pour qu'il y ait beaucoup plus de responsabilisation des partenaires. Et de cette manière, les gardiens veillent à ce que tout se passe bien, mais là, sont plutôt en soutien des gestionnaires de files, et des partenaires de distribution. La solidarité est belle à voir. Elle est extrêmement présente avec des associations et des mosquées principalement, qui distribuent des colis. C'était un mouvement qui n'a pas cessé depuis la rentrée académique et qui était déjà un peu présent l'année passée, mais qui est vraiment beaucoup plus présent cette année, et encore plus avec la période du ramadan. Merci à tous les citoyens qui font ça. Notre commune, c'est la commune de la solidarité. On le savait, mais là, franchement, ça dépasse tout. Je pense qu'on va encore, comme l'année passée, distribuer des milliers et je me demande même si on n'atteindra pas la dizaine de milliers de colis alimentaires distribués sur le territoire. C'est extraordinaire.

Alors le climat est calme, le climat est respectueux. Les files sont longues, mais en général, les distances sont respectées. Bien sûr, je l'ai dit, certains citoyens sont fatigués et ne respectent plus. Mais on n'a pas noté plus de réunions familiales hors normes ou des choses comme ça. On a l'impression que les messages sont quand même essentiellement bien passés.

Alors évidemment, on va adapter notre dispositif en fonction de ce que chaque CODECO nous réserve. Et il y en aura encore d'ici au 12 mai, fin du ramadan. On est chaque fois tributaire de ce qui va se décider.

Alors, en ce qui concerne la sécurité, 767 infractions relatives au port du masque depuis le début de la crise du COVID jusqu'au 1er mars 2021, date à laquelle j'ai l'arrêt des constats pour le chiffre que je vous donne aujourd'hui. Sur la même période, au total, 5.852

infractions aux mesures corona, c'est évidemment énorme. Pour le seul territoire de Molenbeek. Enfin, depuis que le couvre-feu est en place, 678 infractions relatives au non-respect du couvre-feu sur la commune.

En ce qui concerne les lockdown party, notre zone de police constate qu'elle a dû mettre fin à 13 lockdown party, et ceci, pour un total de septante six PV rédigés. On y avait chaque fois, évidemment, plusieurs membres étaient qui étaient présents.

En ce qui concerne la vaccination, vous posez une question sur la manière dont les personnes qui témoignent ou ressortent du culte musulman prennent la vaccination. Monsieur Boufraquech vous a répondu pour partie. L'exécutif a fait une vidéo qui relate effectivement l'idée que le ramadan n'est pas du tout contraire à la vaccination. La vaccination n'est pas du tout contraire au ramadan. Et dans le cas où cela peut évidemment arriver, la personne qui a reçu le vaccin en aurait des effets secondaires, si ces effets secondaires sont trop importants, de se reposer, de mettre fin au jeûne et le cas échéant, reporter si c'est nécessaire ce jour, selon les modalités habituelles prescrites par la religion musulmane.

En ce qui concerne la façon dont nous avons travaillé le 7 avril dernier, j'avais invité l'ensemble des représentants du culte musulman de la commune, aussi bien les représentants du temporel que les représentants du spirituel, à une réunion qui visait à échanger sur la question. Et ça, c'est extrêmement bien passé. C'était une réunion à laquelle assistait notre service de prévention, la police et mon cabinet. Nous avons beaucoup échangé. Nous nous sommes mis d'accord sur une série de choses et dans la suite de la réunion, certains représentants du culte ont décidé de faire une capsule vidéo qui a été diffusée largement sur les réseaux sociaux et qui a mis à disposition finalement de l'ensemble des membres de la communauté musulmane du World Wide Web, ce qui avait été dit dans cette réunion. Je pense que c'était utile, plus utile que des affiches dans les lieux de cultes, puisqu'en fait, dans les lieux de culte aujourd'hui, il y a extrêmement peu de public. Le maximum de personnes autorisées à prier en même temps dans un lieu de culte aujourd'hui est à 15. En fait, dans la pratique, la plupart de nos lieux de culte musulmans sont souvent fermés parce qu'ils ne souhaitent pas faire le choix de 15 parmi les centaines ou les milliers de fidèles qu'ils ont en charge spirituelle.

Donc, en parallèle, je vous ai déjà parlé de la campagne d'information nouvelle qu'on a mise en place avec ces affiches spécifiques qui ont trait au ramadan, mais aussi ce flyer qui est distribué dans toutes les boîtes et qui concerne la vaccination. Je vous ai parlé de la délivrance des colis, la délivrance des colis se pratique dans de nombreux points aujourd'hui. Merci encore à ceux qui le font, et toujours avec une autorisation communale. Donc, à chaque fois, il y a eu un contact avec les services communaux, avec mon cabinet et il y a eu discussion et réflexion pour que l'activité se passe avec des conditions sanitaires correctes. Ces conditions sanitaires négociées et discutées sont transmises au service de prévention et aux services de police et permettent que l'ensemble se fasse de manière ordonnée et correcte. Je dois dire que je remercie tous les organisateurs parce que tout le monde joue le jeu et ça se passe très, très bien.

Votre dernier volet de questions concerne la file au centre de vaccination, concernant le temps d'attente, je m'en suis référée à la gestionnaire du centre, Mme Nys, qui, à vrai dire, s'est montrée très étonnée parce que vous relatez. Selon elle, le temps d'attente est en moyenne de maximum 10 minutes. Évidemment, j'imagine qu'il y a pu y avoir des exceptions. Et si on parle d'une moyenne, on a quelques personnes en dessous, quelques personnes au-dessus, ce qu'elle signale et ça, c'est peut-être intéressant pour chacun d'entre vous. Ce qu'elle signale, c'est que beaucoup de personnes, en fait, sont assez impatientes et arrivent trop tôt. Et ça, ça fait que finalement, il y a éventuellement des moments ponctuels où il y a un peu plus d'afflux. Nous, de notre côté, on n'avait pas eu de plaintes par rapport à ça. Au contraire, on a plutôt des messages et je crois que Madame Ouberri est celle qui en reçoit le

plus. Beaucoup de messages de remerciements sur la convivialité et la rapidité de l'intervention dans le centre. Effectivement, si nous devons constater de nombreuses plaintes, eh bien, il y aurait lieu de prendre d'autres mesures. Mais à ce stade, je pense qu'il n'y a pas lieu de prendre de nouvelles mesures au regard de ce que nous connaissons de la situation.

Je vous remercie encore d'avoir permis d'expliquer tous ces éléments grâce à votre interpellation. Et je vous repasse la parole.

M. Eylenbosch :

Merci, merci madame la présidente. En ce qui concerne le dernier point, je suis désolé, j'ai peut être mal inscrit, mais je vais pas une plainte sur la durée d'attente qui effectivement, est très courte, non, c'est simplement que même si vous attendez une dizaine de minutes assis sur une chaise, quand il fait 2 degrés à l'extérieur, il y a des personnes qui se plaignent du froid parce que ce n'est pas évident de rester là quand vous avez un certain âge et quand moi je suis passé et que les personnes qui étaient présentes avaient ces remarques, je les ai simplement transmises pour qu'on pense à eux. Mais je n'ai pas constaté non plus et je n'ai pas eu de plaintes par rapport à un délai d'attente trop important. D'ailleurs, j'ai des personnes dans le quartier qui se félicitent de la façon dont ça a été fait et qui reconnaissent même que des personnes qui ne sont pas de Bruxelles-Ouest, qui se déplacent pour venir faire leur vaccination chez nous parce que c'était bien organisé, je n'ai pas de problème non plus. J

Je ne voulais pas avoir de polémique par rapport à une religion, par rapport à l'autre. J'ai simplement fait état du fait qu'il y avait eu ce message qui avait été contredit par l'intermédiaire d'un dignitaire. Maintenant, j'apprends qu'il y a également le comité des musulmans qui a pris position par rapport à ça et qui a transféré des informations vers les différentes mosquées pour qu'ils puissent en parler avec les personnes qui fréquentent les mosquées. Comme j'entendais également que les églises évangéliques transmettaient ce genre d'informations également, je voulais savoir s'il y avait eu une communication vis-à-vis d'eux et s'ils avaient réagi. Moi, personnellement, je n'ai, je n'ai pas entendu de message. Voilà, merci,

Mme la Présidente :

Je vous en prie.

23. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Hamzaoui, conseiller communal ECOLO SAMEN, relative au rapatriement des infrastructures de Molenebeek Sport au sein de la Commune. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Hamzaoui, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de repatriëring van de infrastructuur van Molenebeek Sport binnen de Gemeente. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame la bourgmestre, voilà, vous avez réalisé récemment une sortie de presse annonçant le souhait de rapatrier les infrastructures de Molenbeek Sport au sein de la commune. Je pose plusieurs questions. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez réalisé cette sortie de presse avant d'informer le conseil communal, d'informer les conseillers communaux, est-ce un aveu de la faillite de la gestion de Molenbeek Sport, cette démarche de rapatriement est-elle une conclusion du fameux du fameux audit KPMG. J'imagine aussi

que le personnel de l'asbl doit être intégré au personnel communal, une fois cet rapatriement décidé, j'imagine que les conditions barémiques vont devoir s'aligner également. Cette opération de rapatriement de Molenbeek Sport au sein de la commune nous éloigne du concept de la Régie communale, qui permet d'attirer des financements extérieurs et de comptabiliser également partiellement la TVA. La Commune ne peut pas le faire directement. On ne peut pas récupérer une partie de la TVA. C'est une énorme perte. Comment comptez-vous financer tout cela? Voilà. Donc, je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Hamzaoui, je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci madame la présidente. Oui, mais je me pose la question de savoir pourquoi, depuis le début de la législature et en fin de législature précédente, vous vous êtes opposés à ce que la Régie soit mise en place alors que maintenant, presque trois ans plus tard, vous changez d'avis, et vous voudriez ramener vers la commune et créer la Régie? Donc, voilà c'est un petit peu surprenant.

Mme la Présidente :

Merci. Je donne la parole à Monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci madame la présidente, je vais être très, très bref. Je suis le vice-président de cette ASBL, donc je m'y connais quand même un petit peu. Il y a un audit qui a été commandé par la commune. On remercie le collège d'avoir commandé cet audit, en particulier le président de l'asbl, qui est à la fois échevin des Sports, Jamel Azaoum. Aujourd'hui, on se retrouve avec 67 recommandations. On ne savait pas qu'on allait aller vers 67 recommandations, et donc il faut bien se rendre compte qu'il y a énormément de problèmes en termes de gestion financière, gestion organisationnelle, de bonne gouvernance, du respect des statuts, parfois des soupçons de fraude, du non-respect de la législation sur les marchés publics. Le Code des sociétés et des associations n'a pas toujours été respecté. Et il est vrai que quand on arrive en 2019 dans cette asbl, on constate un certain nombre d'anomalies et à juste titre, le président, demandait un audit. Et donc, on se réjouit aujourd'hui qu'on a cet audit et je pense, à titre personnel, qu'il est impensable de se tourner vers une régie telle que la situation est proposée. Ce n'est pas possible et je pense fondamentalement que la commune doit prendre ses responsabilités et effectivement, rapatrier l'ensemble des infrastructures. Je dis rapatrier plutôt la gestion des infrastructures pour effectivement, qu'il y ait un suivi et un accompagnement avant d'aller peut-être un jour vers une régie qui peut être aussi une belle proposition.

Mme la Présidente :

Voilà, si personne d'autre ne souhaite s'inscrire, c'est moi qui vais répondre au nom du collège. Alors effectivement, le collège est le commanditaire d'un audit. Le collège est au chevet aujourd'hui de cette association, à la demande de Jamel Azaoum, échevin des Sports, qui a demandé au collège, en tant que bailleur de fonds principal de Molenbeek Sport, d'effectuer un audit. Cet audit a été confié à KPMG. Malheureusement, on est là devant une situation difficile et je pense, monsieur Hamzaoui, qu'en fait vous connaissez assez bien la situation de Molenbeek Sport. C'est une saga que je qualifierais de triste et pathétique. Pourquoi, parce que l'instrumentalisation à des fins partisans de cette structure communale importante est devenue un sport national, si vous me permettez le jeu de mots et ça, c'est

vraiment dommage. Donc, c'est une situation désolante. L'audit, il est là pour nous aider. Il est là pour nous aider à clairement être certains que nos infrastructures sportives sont le mieux gérées possible. C'est une démarche qui vise la transparence, la bonne gouvernance, ce n'est pas autre chose. Alors si on ne fait pas d'audit, on est accusé de ne pas faire d'audit. Si on fait un audit, on est accusé de faire un audit. Je ne sais plus très bien où nous sommes. Nous voyons l'audit comme une réponse à des inquiétudes, et notamment celles qui étaient émises par la vérificatrice aux comptes lors de la dernière assemblée générale de Molenbeek Sport, des inquiétudes quant à l'avenir de cette structure et quant à la manière dont elle a été gérée jusqu'ici. Alors effectivement, comme l'a dit M. Boufraquech, un grand nombre de recommandations ont été effectuées, dont un très grand nombre qui montrent des zones de risque très grandes. On a 12 recommandations qui visent à un niveau de risque critique. Et derrière, oui, recommandation avec un niveau de risque élevé. On est dans des choses qui sont, qui sont sérieuses et qui sont graves. Donc oui, effectivement, une des pistes sur la table du collège pour pouvoir mettre fin à ces difficultés le plus rapidement possible pour pouvoir remettre nos infrastructures sportives dans des processus corrects. Une des pistes sur la table, c'est de rapatrier l'ensemble des infrastructures sportives dans le giron communal. Et pour cela, nous avons demandé une étude à notre service juridique sur l'environnement du rapatriement possible et par ailleurs, nous sommes face avec l'audit, à d'autres décisions à prendre. Est-ce qu'une partie de cet audit doit être déposé devant la justice? Et là aussi, nous avons demandé un avis, cette fois à l'extérieur, à un cabinet spécialisé là-dedans, pour être certain qu'on ne laisserait pas passer des choses qui méritaient d'être déposées en justice. Et donc, oui, le Collège demande à travailler sereinement sur l'hypothèse d'un rapatriement et demande à pouvoir travailler sereinement sur ce qui est le mieux pour la suite de cette association. Est-ce que c'est conserver cette structure, est-ce que c'est aller vers une régie? Vous semblez tous les deux penser qu'une régie va résoudre tous nos problèmes. Sincèrement, vu les manquements mis en évidence dans l'audit, j'en doute. Et le Collège en doute, passer aujourd'hui d'une asbl qui pointe autant de manquements à une régie sans autre forme de procès, ne va rien arranger.

Et donc, nous sommes occupés sur le scénario possible d'un rapatriement. Pourquoi, parce que ce serait une manière de répondre de manière plus rapide à tout ce qui nous est pointé comme problématique dans la gestion de l'asbl. Pourquoi, parce que nous pourrions bénéficier des supports des experts de la commune, tant en RH que au niveau financier et comptable. C'est évidemment une aide non négligeable et ce n'est pas une aide facile à porter. Si on est dans un autre cadre juridique que le cadre communal et si on est dans d'autres lieux avec d'autres caractéristiques aux membres du personnel.

Alors je veux juste donner encore un élément, vous avez tout à fait raison de vous intéresser à ce qui arriverait en cette hypothèse au personnel de Molenbeek Sport. C'est évidemment un des éléments sur lesquels nous avons interrogé notre service juridique. Je parlais du contexte réglementaire et légal. Il nous incombe aussi d'un côté éthique de ne pas propulser dans des difficultés ou dans une précarité des membres du personnel qu'on reprendrait dans notre giron. Donc, c'est une problématique à part entière qui fera l'objet d'une analyse en soi par notre service. Et le collège est occupé à travailler. Et je le répète, le collège a besoin de sérénité et pas de polémiques et de feux d'artifice qui ne servent en rien la cause, ni de nos infrastructures sportives, ni de nos jeunes sportifs, ni des finances de la commune ou des travailleurs de la commune.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. Hamzaoui :

Merci, Madame la bourgmestre, pour vos réponses. Voilà donc je constate que le vice-président de Molenbeek Sport semble avoir lu le rapport d'audit et pas les autres administrateurs de la même asbl. Donc je me pose la question comment est-ce possible? Je

me demande aussi si l'avis de rapatriement est un avis du rapport ou alors un avis du Collège parce que le rapatriement ne figure pas dans le rapport de KPMG qu'on a reçu officieusement. Voilà, donc je précise. Alors je me demande si c'est une recommandation supplémentaire par rapport au rapport de KPMG. En tout cas, je trouve que c'est quand même grave d'arriver à ce point, de se poser la question de la légitimité de laisser continuer une asbl communale, telle que Molenbeek Sport. Philippe Moureaux avait justement veillé, sagement en tout cas, au maintien des infrastructures à Molenbeek, les crèches, la culture, le social, le sport, etc. Donc, chaque structure a été construite avec unité d'équilibrer la gouvernance de ces satellites communaux. Au jour d'aujourd'hui, casser cette philosophie, je trouve que c'est irresponsable et ça, ça vous empêche de prendre, de prendre les bonnes, les bonnes décisions. Je vous invite sincèrement à réfléchir amplement avant de prendre avant de prendre une telle ou telle décision. Merci.

Mme la Présidente :

Je vous remercie. Je retiendrai que vous avez apprécié un aspect de la gouvernance paternelle. Je suis tout à fait favorablement surprise par cette partie de votre intervention. Alors, je crois que monsieur Boufraquech voulait répondre pour fait personnel, je le comprends.

M. Boufraquech :

Merci madame la présidente. C'est toujours un plaisir d'écouter M. Hamzaoui. Alors je n'ai pas reçu le rapport d'audit. J'ai reçu comme vous le projet de rapport d'audit. Là, on retrouve effectivement toutes ces recommandations par la personne X et aujourd'hui, on a voté notamment pour porter plainte. Donc, je n'ai pas reçu ce rapport pour être clair. Et donc, effectivement, si aujourd'hui on veut rapatrier nos infrastructures sportives, c'est parce que cette asbl a été très, très mal gérée, notamment en termes de bonne gouvernance par la majorité précédente. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Boufraquech.

24. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Hamzaoui, conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à deux questions écrites restées sans réponse. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Hamzaoui, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende twee onbeantwoorde schriftelijke vragen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je remercie Monsieur Hamzaoui de retirer son interpellation.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

25. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Hamzaoui, conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la gouvernance dans les ASBL para-communales et aux droits des administrateurs. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Hamzaoui, gemeenteraadslid van ECOLO SAMEN, over het bestuur in paragemeentelijke VZW's en de rechten van bestuurders. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Hamzaoui.

Mme la Présidente :

Oui, merci madame la bourgmestre, oui, suite à un mail du président, Mr. Jamel Azaoum, en date du 13 avril 2021, qui vise en tout cas à restreindre les droits des administrateurs, c'est un mail aussi qui vise à empêcher de visiter le siège de l'établissement, d'écrire à la direction ou encore de prendre contact avec les membres du personnel. Donc, ce mail a été signé par le président et accompagné également de menaces de porter plainte. Je précise que les droits d'investigation et de contrôle individuel conférés aux associés et donc aux administrateurs est décrits par l'article 166 du code des sociétés. Ma question est simple quel est le point de vue du Collège en la matière? Allez-vous intervenir sur ce point-là? Merci d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Ecoutez, je vais répondre au nom du collège, donc nous n'allons pas intervenir dans le sens que vous souhaitez, tout simplement parce que je pense que vous avez été relativement mal informé au niveau juridique. Je me suis fait tenir un avis juridique assez simple et clair sur la question, la manière dont vous l'abordez n'est pas correcte. Je m'explique. Cet avis juridique est constitué de quatre points que je vais lire. Le premier point, l'article 166 du Code des sociétés, concerne exclusivement les sociétés commerciales et non les asbl. Alors, à la deuxième partie de l'avis juridique, l'article 3 : 103 du Code des sociétés et des associations dispose quant à lui que le pouvoir individuel et de contrôle des membres d'une ASBL porte uniquement sur la consultation des PV et des décisions prises par l'asbl ainsi que sur tous les documents comptables. Ces documents doivent être consultés au siège après en avoir fait la demande écrite à l'organe d'administration. Des copies peuvent être délivrées, auquel cas elles sont signées par un ou plusieurs membres de l'organe d'administration ayant un pouvoir de représentation. Le troisième paragraphe de l'analyse juridique qui m'a été transmise mentionne ceci : un membre de l'organe d'administration n'a pas le pouvoir, à titre individuel, d'exiger une visite du siège de l'établissement, d'écrire à la direction pour lui donner des instructions, ni prendre contact avec les membres du personnel. Deux des trois premiers paragraphes que je viens de lire, on peut déduire qu'il y a une interprétation erronée de ce qui est attendu d'un administrateur dans une asbl par la personne qui vous y représente aujourd'hui. Alors, le quatrième paragraphe, je vais quand même me permettre de me lire parce que j'ai longtemps hésité à vous lire. En fait, le message, correspondance privée en terme de caractérisation juridique entre votre administrateur et monsieur Azaoum, l'échevin des Sports qui est mentionné dans votre interpellation, j'ai décidé de ne pas la lire parce qu'elle fait partie d'un échange privé. Mais par contre, je l'ai donné à lire et dans le contexte de l'échange des mails qui ont été échangés à cette occasion au service juridique et voici ce que le service juridique dit: à la lecture des échanges de courriels, il ressort que monsieur Azaoum peut déposer plainte contre un administrateur. C'est le vôtre. Je ne vais pas le citer, ça ne sert à rien, si le comportement ou les demandes incessantes de ce dernier peuvent être assimilées à du harcèlement (article 442 du Code pénal).

Alors voilà, moi, je peux vous dire que je n'ai pas demandé quoi que ce soit de spécifique au service juridique, si ce n'était d'éclairer ce que disait le Code des sociétés et des associations dans la situation qui nous préoccupe. Je leur ai fait parvenir l'échange des mails, qui est concerné. Et voilà ce qui en ressort. Je pense que malheureusement, votre analyse de la situation n'est pas la bonne et je voulais vous le dire. Je vous remercie de m'avoir écoutée jusqu'au bout.

M. Hamzaoui :

Merci, merci madame la bourgmestre, mais je pense également que vous n'avez pas eu aussi connaissance de tous les emails des échanges entre Mr Azaoum et notre administrateur. Il n'y a pas vraiment eu harcèlement. Il y a eu vraiment une demande d'avoir des infos et des infos qu'un administrateur, un administrateur a le droit d'avoir. Par exemple, le rapport, le rapport d'audit, les administrateurs devraient être parmi les premiers à avoir ce rapport. Ce n'était pas le cas. Ce n'était pas le cas dans le sens où on a su, on a eu ce rapport via une personne X au lieu de l'avoir officiellement. Il faut s'imaginer que les administrateurs peuvent poser des questions par rapport par rapport à ça.

Ce que je voulais également, ce que je voulais également préciser, c'est que vous comprendrez aussi que Molenbeek Sport n'a cessé d'être entaché par une litanie d'incidents et donc des problèmes concernant la gouvernance et également des graves problèmes avec le personnel, le personnel et la direction de Molenbeek Sport. C'est incroyable, madame la bourgmestre, mais nous en sommes au troisième directeur général en six mois, en six mois de temps. Donc, il y a des questions aussi à se poser de ce côté-là. N'oublions pas également les arrêts de travail, les arrêts de travail du personnel, il y a plusieurs questions à poser en termes de relations entre le président et le personnel, ainsi que les administrateurs de Molenbeek Sport. La gestion de cette asbl, cette gestion, en tout cas de cette asbl, aura juste réussi à faire faire perdre du temps et beaucoup d'argent et beaucoup d'argent aux Molenbeekois. Je vous invite vivement à se poser des questions par rapport à la gestion, à la gestion et à l'aspect relationnel. Voilà donc qu'on ne peut pas continuer dans ce sens-là. On ne peut pas continuer à parler de Molenbeek Sport à chaque conseil communal. Vous comprenez ces problématiques et il faut réagir le plus vite possible.

Mme la Présidente :

La situation est très difficile et je vous demande de vous laisser travailler sereinement. Et il est tout à fait évident qu'un administrateur n'a pas pour vocation à appeler ou à écrire plusieurs fois par semaine aux employés d'une ASBL, quelle qu'elle soit.

Ce qui existe aujourd'hui, c'est l'audit. Et si on lit l'audit, malheureusement, on constate que vos thèses sur un grave problème autour du président de l'ASBL ne sont pas valides. Il y a de multiples et graves champs problématiques dans la gestion, mais ils ne ressortissent pas à la gouvernance de l'échevin des Sports actuel. Ce n'est pas correct. Cette lecture n'est pas correcte, donc relisez l'audit, laissez travailler le collège, s'il vous plait.

M. Hamzaoui :

Fournissez-nous alors le rapport final. Ce qu'on a eu, c'est juste un rapport intermédiaire et ce n'est pas un rapport final. Donc il faut nous le donner ce rapport.

Mme la Présidente:

Je vous remercie. Je vous remercie beaucoup. Vous aurez eu le mot final, le mot de la fin de notre conseil en public aujourd'hui. Merci beaucoup. Alors, pour ceux qui nous suivent, on va passer au huis clos. On va débattre des questions du personnel communal. Merci de

nous avoir suivis. Bon courage dans cette période troublée. Prenez soin de vous et de vos proches. A bientôt.